59e ANNEE (6e série) No 11 17 MARS 1949

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Chrétiens Progressistes

I. — Partie documentaire

Le groupement qui s'intitule « Chrétiens Progressistes » a pour point de départ l'unité d'action, dans la « Résistance », entre chrétiens et communistes. De cette unité d'action *anti-fasciste*, il leur reste aujourd'hui une nostalgie que rien ne peut dissiper.

Ces chrétiens se distinguent par une prise de conscience profonde et douloureuse de la misère du prolétariat, misère dont, à leur avis, la cause principale est le capitalisme.

En France, jusqu'en septembre 1945 le *Témoignage Chrétien* a servi de liaison entre eux. Mais, en 1945, M. Mandouze, directeur de ce journal, l'abandonne et devient professeur à Alger. Ce fut l'époque de la retentissante enquête d'*Esprit* sur « le divorce actuel du christianisme et du monde moderne ». M. Cristiani, ici-même, a mis la chose au point [1]. Mais c'est en 1947 que, sous la forme d'un bulletin dactylographié, apparaît la première manifestation des chrétiens progressistes. Trois bulletins se succédèrent, ronéotypés. En janvier 1948, le no 4 paraît, imprimé sous le titre : *Des Chrétiens prennent POSITION* [2].

Les numéros parus permettent d'établir les principes dont s'inspire l'*Union des Chrétiens Progressistes*.

§ 1. — Les principes de l'U. C. P. [3]

Cette union n'est ni un parti politique, ni une organisation confessionnelle. C'est le « mouvement d'opinion des chrétiens qui ayant conscience de leur solidarité avec les travailleurs, prennent place à côté d'eux dans les forces progressistes ». Depuis sa fondation, l'U. C. P. a lancé plusieurs appels, qui, tout en gardant la même direction dans les buts et les intentions, se sont nuancés et précisés dans les termes.

Appel lancé en janvier 1948

L'Union des Chrétiens Progressistes constate que le régime capitaliste est incompatible dans ses principes comme dans ses effets avec les valeurs chrétiennes fondamentales de justice et de charité.

Elle constate que le Parti Communiste Français est, en fait, dans notre pays, le seul parti qui lutte efficacement contre le capitalisme.

Elle se propose en conséquence de lutter contre l'anticommunisme sous toutes ses formes, spécialement sous la forme religieuse, anticommunisme qui, d'une part, empêche l'avènement d'une société plus juste et, d'autre part, compromet les valeurs religieuses en les utilisant au profit d'intérêts économiques et politiques.

L'U. C. P. ne veut être qu'un mouvement d'opinion ; elle n'est pas un parti et ne délivre pas de cartes d'adhérents...

Déclaration faite en juillet 1948

L'*U. C. P.* rassemble les chrétiens de toutes confessions qui

sont décidés à lutter pour le progrès politique, économique et social, c'est-à-dire pour un régime de démocratie réelle où la volonté populaire ne puisse pas être étouffée par les puissances d'argent et où l'exploitation de l'homme soit impossible ;

affirment qu'un chrétien a le devoir de participer au combat politique pour un monde plus juste, en répudiant tout cléricalisme, en s'inspirant de ses croyances et sous sa propre responsabilité ;

veulent mener ce combat au sein des organisations progressistes — politiques et syndicales — où leur place est aux côtés de leurs camarades non chrétiens guidés par le même jugement politique lucide.

C'est pourquoi l'*U. C. P.* n'est pas un parti politique, ni une organisation confessionnelle, mais le Mouvement d'Opinion des chrétiens qui, ayant conscience de leur solidarité avec les travailleurs, prennent place à côté d'eux dans les forces progressistes.

L'*Union des Chrétiens Progressistes*

dénonce toute exploitation de la religion à des fins politiques et en particulier l'utilisation de l'autorité des Eglises et du sentiment religieux pour la défense des intérêts économiques et du régime capitaliste ; les tentatives d'appuyer, au nom de la religion, *une croisade anticommuniste* dont le seul résultat serait de dresser les uns contre les autres ceux qui luttent pour un monde meilleur.

L'*Union des Chrétiens Progressistes* lutte :

pour la *paix*, par le rétablissement de relations normales avec tous nos alliés, par l'organisation, dans le cadre de l'O. N. U., de l'aide économique nécessaire au relèvement européen — aide qui ne doit pas être comme le plan Marshall une œuvre non de paix, mais de guerre, en visant avant tout au relèvement de l'Allemagne ;

contre une *politique intérieure* réactionnaire dont la responsabilité incombe au gouvernement de la Troisième Force avec la complicité du R. P. F. ;

contre une *politique colonialiste* qui, pour défendre des intérêts économiques privés, est responsable de la sanglante répression de Madagascar, des troubles d'Afrique du Nord et de la guerre au Viet-Nam qui doit cesser au plus vite.

1 *Ami du Clergé*, 1946, p. 65-68.

2 Le « bulletin » est devenu « l'organe » de l'Union. — *Des Chrétiens prennent POSITION*, organe mensuel de l'Union des chrétiens progressistes. Secrétariat : M. Moiroud, 19, rue St-Georges, Paris-9e. Prix du numéro, 20 fr. ; étranger, 25 fr.

3 Les indications de la première partie de l'exposé des principes sont empruntées à la documentation (4 février 1949) du *C. I. C.* (*Centre d'Informations Catholiques*, 163, Bd Malesherbes, Paris-17e).

L'*Union des Chrétiens Progressistes*

affirme qu'aujourd'hui, comme sous l'occupation allemande, le combat doit être mené avec les mêmes alliés : les organisations ouvrières unies contre les manœuvres de division, les socialistes fidèles à leur passé, le Parti communiste avec lequel une entente est *possible* et *souhaitable* et tous les républicains ;

approuve l'action menée par le Comité d'Entente des Mouvements progressistes pour l'unité d'action de tous les démocrates...

En septembre, la Conférence Nationale et la Rencontre Internationale ont mis en évidence le développement du Mouvement et l'ampleur de son influence. Une longue *résolution* fut votée, dont voici le résumé :

1. Le capitalisme sous la forme impérialiste qu'il revêt présentement continue, suivant le mot d'un contemporain, la guerre d'Hitler et prête au fascisme une puissance redoutable pour écraser la liberté des peuples.

2. La renaissance du fascisme se manifeste sous la forme de l'impérialisme capitaliste qui menace non seulement les travailleurs mais les peuples entiers.

3. Le capitalisme américain a ressuscité la menace du fascisme et du national-socialisme à l'échelle planétaire et à un degré qui laisse loin derrière lui les caricatures outrancières que nous en avons connues.

4. Depuis la libération en France et dans l'Union Française, la renaissance de la nation a été sacrifiée au capitalisme inter-américain ; dans le domaine international, les intérêts économiques et culturels, la paix elle-même ont été sacrifiés aux besoins de l'impérialisme américain.

5. L'antisoviétisme constitue depuis la Révolution de 1917 le thème majeur de l'impérialisme. Le capitalisme américain cherche à coaliser contre l'U.R.S.S. et le communisme l'ensemble du monde non communiste, à la faveur d'une croisade équivoque pour la civilisation chrétienne. Devant la menace qui pèse sur le monde, les forces demeurées fidèles au sens libérateur de la Résistance, les démocrates, les socialistes, les peuples du monde entier doivent opposer à l'impérialisme une résistance à laquelle se brisera la nouvelle offensive du fascisme. Il faut combattre encore les mêmes ennemis avec les mêmes alliés. L'Union s'élève contre l'utilisation du christianisme comme idéologie de l'impérialisme.

6. La raison d'être de l'U. C. P. est de détruire une équivoque qui tend à persuader à la fois la chrétienté et le monde moderne, du caractère naturel et sacré d'une collusion entre la chrétienté et le capitalisme dans ses développements impérialistes inhumains.

7. L'U. C. P. entend lutter contre la conspiration du mensonge qui veut dresser devant les regards des chrétiens l'écran d'une presse, d'une littérature, d'une propagande que la toute puissance de l'argent s'efforce de rendre imperméable aux vérités les plus élémentaires.

8. L'U. C. P. entend lutter contre cette imposture, contre l'aberration qui veut faire aux chrétiens une obligation d'être les serviteurs et les mercenaires de la puissance d'argent et les opposer au mouvement de libération de leurs frères dans une croisade qui sacrifie la justice et la liberté aux calculs capitalistes.

9. L'U. C. P. n'entend nullement être une chapelle — moins encore une église. — Il ne lui appartient pas de juger du christianisme ou d'élaborer un christianisme sur mesure et infidèle. C'est au sein de leur Eglise que les catholiques, les protestants, les orthodoxes qui la composent ont à rechercher un christianisme qu'ils veulent d'autant plus authentique et fidèle qu'ils affrontent des responsabilités et des solidarités dont les chrétiens avaient généralement été préservés jusque-là de différentes façons.

10. Le choix des Chrétiens Progressistes est clair. Il est d'unir pour agir tous ceux qui opposent à l'impérialisme, réaction suprême du capitalisme et des bourgeois infidèles à leur peuple, leur volonté de progrès et de libération. Il est de combattre avec et dans le mouvement progressiste où se trouvent au premier rang le parti communiste et la Russie Soviétique contre lesquels sont dirigés les assauts décisifs de l'impérialisme.

En tout ceci, l'U.C.P. joue le rôle d'un regroupement des chrétiens ayant pris cette position et travaillant résolument dans ce sens.

§ 2. — « Les chrétiens et la politique »

Avant de relater les controverses provoquées par les déclarations de l'U. C. P. il faut encore puiser, dans un livre récent, certaines indications qui, pour n'être pas des déclarations officielles, expriment très certainement la doctrine des chrétiens progressistes ou en esquissent une justification [4].

Personne ne refusera à M. Mandouze le droit de parler au nom des chrétiens progressistes. Son article *Prendre la main tendue* débute par ces paroles non équivoques :

Je tiens à préciser que je suis catholique, que je ne suis pas communiste, que je n'ai aucune prétention à fonder ou à justifier un christianisme communiste ou un communisme chrétien, mais que je collabore étroitement avec les communistes dans le combat politique : autrement dit que je suis ce qu'on appelle aujourd'hui un chrétien progressiste... J'ai conscience de compromettre ici plus que ma personne ; je me sens solidaire d'une équipe et, au-delà de cette équipe, d'une génération qui a la trentaine, c'est-à-dire qui, entre deux débâcles, avait cru travailler à la libération (p. 41).

M. Mandouze constate que « le communisme et le christianisme sont devenus l'un pour l'autre deux monstres qui, de temps en temps, sous la pression des événements, ne voudraient plus voir l'un dans l'autre que deux agneaux... Il s'agit de sortir de ce cercle infernal... Il va falloir qu'on prenne une bonne fois son partenaire au sérieux..., qu'une fois pour toutes, on cesse de jouer des interférences entre le domaine de la morale et celui de la politique et qu'on liquide en des autodafés impitoyables aussi bien les arguments de *La Calotte* que ceux de *La Bonne Presse...* » (p. 44-45).

Il est bien certain qu'à l'heure actuelle — et probablement encore pour longtemps — nous sommes dans une voie intermédiaire où, malgré les progrès accomplis, le spirituel et le temporel n'en ont encore pas fini avec les querelles de frontières et n'ont pas encore pris une conscience totale du domaine exact qui leur revient respectivement... Il est évident que le marxisme empiète sur le spirituel et le christianisme empiète sur le temporel : et ces deux empiètements, loin d'être fortuits, sont probablement fonction l'un de l'autre...

Ce qui est vrai, c'est que, par essence, le spirituel appartient en droit au christianisme comme la politique appartient en droit au marxisme, et le Parti communiste n'a pas plus à chicaner le christianisme sur les fins dernières de l'homme, dans la mesure où la religion est avant tout une mystique des fins, que l'Eglise n'a à contester au marxisme le choix de ses moyens d'action, dans la mesure où la politique est précisément une discipline des moyens... Il reste au marxisme à reconnaître la légitimité d'un domaine du spirituel — même s'il ne le con-

[4] *Les Chrétiens et la Politique.* — In-12 de 172 p. « Editions du Temps présent », Paris, 1948. — Sera-t-il permis de faire observer que ce livre, traitant de l'attitude de l'Eglise en matière politique, esquissant des solutions sur des points où, sinon le dogme, du moins la morale et la discipline sont en jeu, devrait être revêtu de l'*Imprimatur* (can. 1385, § 1, 2°). L'obligation était d'autant plus stricte que la dernière étude, *Eglise et partis* a pour auteur [le R. P.] M.-I. Montuclard [O. P.] (Can. 1386, § 1).

cerne nullement ou va jusqu'à lui répugner, — comme il reste au christianisme à reconnaître la légitimité d'un domaine du politique — même s'il lui échappe totalement et lui paraît dangereux. Christianisme et marxisme ne seront forts que dans la mesure où ils reconnaîtront leurs limites... Plus tard peut-être pourront-ils combiner organiquement leurs efforts. Qu'ils se gardent en attendant d'épuiser le meilleur d'eux-mêmes en luttes stériles, car c'est bien ce sur quoi compte le Malin (p. 54-56).

« Reste la position que *dès maintenant* des chrétiens peuvent prendre et ont effectivement prise sans attendre les solutions doctrinales, sans préjuger des possibilités à venir et sans compromettre l'Eglise en tant que telle » (p. 56). Situation de fait, précise M. Mandouze : « Cette position consiste à être *de* l'Eglise, *dans* le progressisme, *avec* les communistes » (p. 58).

Etre de l'Eglise :

Etre de l'Eglise exige comme condition indispensable une appartenance authentique à la vie de l'Eglise et une participation réelle au développement de son Corps mystique. Cela implique la réception des sacrements, l'observation de la morale chrétienne : l'effort de la vie ecclésiale, la collaboration aux recherches et aux travaux d'ordre spirituel et liturgique, etc.

En ce sens le chrétien progressiste ne saurait se distinguer des autres chrétiens... Même s'il doit souffrir de sa solidarité avec d'autres chrétiens dont il désapprouve les attitudes temporelles, il ne saurait les soustraire pratiquement de la communauté chrétienne ou se mettre, pour de telles raisons, en marge de celle-ci.

Son christianisme ne saurait être « adjectivé » (comme on dit travailleur chrétien, démocrate chrétien ou homme d'Etat chrétien). Il est nominalement un chrétien travailleur, un chrétien démocrate, un chrétien homme d'Etat... Il essaie de tenir modestement, humblement, le moins mal possible, la place que le Christ ne manquerait pas de tenir dans la cité du XX^{e} siècle... (p. 58-60).

Dans le progressisme :

Le fait du progressisme signifie la reconnaissance qu'aucune révolution n'est possible sans les communistes mais que les communistes seuls ne peuvent la faire... Que les communistes soient à la pointe du progressisme, cela est indéniable. Et après ? Est-ce que le fait de me rencontrer dans mes conclusions avec un autre doit m'empêcher de penser sainement ?... Travailler au sein du progressisme, c'est admettre implicitement qu'on jouera le jeu politique, donc qu'à propos de chaque acte précis, on insistera sur ce qui rapproche des autres progressistes, donc éminemment des communistes, au lieu de céder à cette manie spécifiquement démocrate-chrétienne de l'accord éternellement conditionnel du « oui-mais... » qui aboutit fatalement à insister sur le « mais », détruit inévitablement l'unité d'action et favorise au total le jeu de l'adversaire (p. 62-65).

M. Mandouze, constatant les faits, énumère ensuite les groupements qui lui paraissent relever du progressisme : *Sur le plan des formations proprement politiques,*

il y a *évidemment* le parti communiste et ses filiales ou ses apparentés déjà plus lointains, mais il y a aussi en France les Compagnons de la Liberté, le parti socialiste unifié, irrégulièrement la Jeune République et, à un stade non organique, des éléments qui, par certains votes et certaines revendications, posent pratiquement des actes de politique progressiste... (p. 65).

Sur le plan des appuis parapolitiques du progressisme,

il y a *évidemment* l'élément communiste de la C. G. T., et il est important, mais il y a aussi toute une masse de travailleurs non communistes qui ont refusé la scission syndicale et sont restés dans la C. G. T. ; il y a toute la fraction minoritaire de la C. F. T. C. qui prend de plus en plus de poids et a travaillé positivement à l'unité d'action dans nombre de grèves de l'été et de l'automne 1948 ; il y a aussi l'action non confessionnelle menée par le « Mouvement Populaire des Familles » et, à un moindre titre, par la J. O. C. dans leur lutte pour une promotion ouvrière ; il y a enfin, plus conditionnellement mais parfois d'une façon intéressante, certaines positions prises par la revue *Esprit*, l'hebdomadaire *Témoignage chrétien* et, plus timidement encore, par l'Association catholique de la Jeunesse française et certaines associations protestantes [5].

Sur le plan de la politique progressiste de l'Union française,

il y a *évidemment*, outre les éléments précités, les partis communistes des différents territoires, mais, cette fois-ci, plus importants qu'eux et, malgré les tentations inévitables et pas toujours démocratiques du mouvement naturel des nationalités, les divers mouvements dits nationalistes, le Viet-Minh, le Mouvement de Rénovation Malgache, le Parti du Manifeste algérien de Ferhat-Abbas, le Mouvement pour les libertés démocratiques de Messali, l'Istiqlal au Maroc, le Néo-Destour en Tunisie, etc., etc., et le grand rassemblement africain qui est appelé à jouer un rôle important (il convient de ne pas oublier que dans certains de ces mouvements, comme au Viet-Nam et à Madagascar, les chrétiens et le clergé lui-même jouent un rôle capital) [6].

Enfin, *sur le plan du mouvement progressiste mondial,*

il y a *évidemment* en pointe la Russie soviétique et les différents partis communistes qui se retrouvent au Kominform, mais il y a aussi le fait même des démocraties populaires qu'on ne saurait réduire à une simple domination de la Russie ou du communisme sur certains pays, il y a toutes les tendances affirmées ou latentes que nous avons déjà énumérées pour la France et qui, à des degrés divers, se retrouvent un peu partout ; il y a le parti progressiste de Henri Wallace aux Etats-Unis, les mouvements démocratiques clandestins ou résolument en guerre dans des pays comme l'Espagne ou la Grèce, enfin, bien qu'éparses et divisées, toutes les tendances fédéralistes qui se refusent au jeu impossible et hypocrite de la troisième force mondiale [7].

M. Mandouze est trop chrétien et trop averti des incidences politiques pour ne pas prévoir ici une objection, celle qui résulte du conflit des devoirs qui surgiront pour le chrétien politiquement allié aux communistes. Pour résoudre l'objection, il estime qu'en morale politique il faut désormais passer « d'une conception cléricale à une conception chrétienne ».

Il semble élémentaire d'éviter le heurt de deux domaines qui ne se situant pas à des niveaux différents, ne peuvent entraîner des hésitations ou des déchirements que

[5] Nous citons simplement, par souci d'objectivité, sans pour cela prendre à notre compte les assimilations qu'on pourrait trop facilement fonder sur les paroles de M. Mandouze.

[6] Même remarque que ci-dessus.

[7] M. Mandouze ajoute, en note, au texte qu'on vient de citer : « Et le corollaire de cette affirmation, c'est cette autre constatation que toutes les forces qui ont prétendu travailler au progressisme en refusant le concours du communisme ont rapidement abouti à une impasse ou sont appelées à y aboutir et à trahir en fait la cause du progressisme : c'est déjà le bilan de l'aventure de la troisième force ; c'est vraisemblablement le sort que l'histoire viendra confirmer dans le cas Tito. »

dans le cas de consciences encore ignorantes de la véritable hiérarchie du spirituel et du temporel... *Primauté du spirituel, priorité du temporel.* S. Augustin faisait fondre les vases sacrés pour donner à manger aux pauvres ; Monsieur Vincent se dévouait inlassablement de façon que la misère n'empêche pas hommes d'avoir le « temps » de penser que le domaine du spirituel pouvait exister et tant d'autres parmi les saints les plus authentiques n'ont cessé de donner l'exemple vivant de la coexistence possible et même nécessaire d'un primat spirituel et d'une priorité temporelle... Si nous avions le temps de nous attarder sur ce point, nous pourrions montrer sans aucun paradoxe que le chrétien progressiste... peut être amené à admettre temporellement et temporairement une persécution religieuse dont il souffrirait et dont il pourrait même être une victime, dans le cas où l'urgence politique (par exemple le salut public) et l'intérêt du spirituel (par exemple la menace d'un régime théocratico-fasciste) établiraient de façon éclatante *la conjonction d'un temporel prioritaire et d'un spirituel prééminent, mais temporellement second* (p. 68-69) [8].

En conséquence, plus d'hésitation :

Dans le présent et vu la place qu'occupent les communistes dans la politique française, il n'y a pas trois positions possibles : il n'y en a que deux : on est avec eux ou contre eux. Je suis avec eux et cela résulte du fait indiqué plus haut que si on peut être progressiste sans être assujetti nécessairement à la doctrine marxiste, on ne saurait faire une politique progressiste en se passant des communistes, c'est-à-dire qu'il faut *nécessairement* être avec eux (p. 71).

Avec eux, M. Mandouze le sera pour combattre avant tout le capitalisme. Il sait d'ailleurs que les encycliques pontificales

ne cessent de condamner les « excès » du capitalisme ; mais quand on se place réellement sur le plan politique, on ne peut être à la fois pour le capitalisme et contre lui. Dénoncer, comme le fait l'Eglise, les excès du capitalisme laisse la place à deux politiques. Ou bien on essaie de corriger ces excès sans remettre en question le capitalisme lui-même et on défend en fait le capitalisme ; ou bien, pour supprimer ces excès, on pense qu'il n'est pas d'autre moyen que de supprimer la cause même, ce qui résulte d'une analyse proprement politique constatant qu'il ne peut pas y avoir de capitalisme sans excès et que le propre du capitalisme c'est précisément ses excès mêmes. C'est là la position communiste, c'est aussi la position des chrétiens progressistes et c'est la seule qui, d'une façon cohérente, soit effectivement antifasciste.

Et, de cette intransigeance première, se déduisent les autres exigences politiques que l'expérience, appuyée sur une méthode scientifique, a enseignées aux communistes. Il faut en arriver à des positions

« qui excluent toute politique intérieure de méfiance *pratique* à l'égard de la classe ouvrière, toute politique coloniale de méfiance *pratique* à l'égard des populations indigènes, toute politique extérieure de méfiance *pratique* à l'égard de la Russie soviétique ; ce qui, en fait, exige un gouvernement d'union démocratique avec pour base l'unité d'action des masses ouvrières, une Union française effectivement respectueuse de la Constitution et mettant fin à l'ère colonialiste, une politique d'amitié avec l'U.R.S.S. et de résistance farouche aux empiètements idéologiques et militaires du plan Marshall » (p. 73).

Il s'agit d'éviter « un machiavélisme ouaté, d'autant plus dangereux qu'il n'est pas conscient d'être un machiavélisme », c'est-à-dire « une certaine façon de mettre constamment des bâtons dans les roues et de faire une moue de mijaurée devant les « compromissions » ou les « collusions » politiques, une certaine façon de pousser les hauts cris devant telle exécution ou telle violence visant un individu, le tout conjugué avec une incommensurable patience à constater l'exploitation de millions d'hommes par une poignée d'aventuriers, et avec un recours peureux à la douceur évangélique, à la non-violence, lorsqu'il s'agit de prendre des responsabilités capitales à l'égard des émules d'Hitler et de Franco, mais avec un sens de « l'ordre » et de la « justice » inflexible lorsqu'il s'agit de massacrer les patriotes vietnamiens ou d'exécuter les chefs du peuple malgache... » (p. 74).

Notre collaboration avec les communistes est pour nous la meilleure garantie d'éviter ce machiavélisme... Notre collaboration avec les communistes ne suppose pas un complexe d'infériorité, mais prend simplement acte de cette évidence de l'antériorité et de la supériorité des communistes en matière politique. Notre collaboration avec les communistes nous préserve de céder à la tentation séculaire des chrétiens de déserter le combat politique précisément quand sonne la charge... Et c'est pourquoi notre discipline politique, qui n'a rien d'imposé — puisque le parti communiste n'a aucun ordre à nous donner — n'en est pas moins une discipline rigoureuse dans la mesure où cette discipline, non pas hiérarchiquement transmise, mais librement convergente, est une discipline vraiment politique (p. 75).

Quelle prise l'autorité de l'Eglise a-t-elle sur le chrétien progressiste ? M. Mandouze confesse que « le chrétien progressiste ne relève pas moins du magistère de l'Eglise que tout autre chrétien, mais n'en relève pas plus que tout autre... Dans la mesure où il fait de la politique et se définit comme citoyen, le chrétien progressiste *ne concerne pas plus le magistère de l'Eglise que le citoyen athée* » (p. 75-76).

La netteté de cette situation (malgré sa complexité) doit mettre fin aux équivoques de la civilisation chrétienne et de la démocratie du même nom. Elle donne des chances nouvelles au spirituel et au politique d'être enfin ce qu'ils devraient être. Et, pour résumer la situation, s'il y a des chrétiens progressistes, « *il n'y a pas plus de christianisme progressiste que de progressisme chrétien* ». Il n'y a que « des fils de Dieu qui, ayant pris conscience de leur autonomie de citoyens, se sont unis en une équipe décidée à collaborer avec d'autres et avec les meilleurs des autres pour une œuvre d'efficacité temporelle » (p. 77).

* *

Deux autres articles de ce volume : *Les chrétiens et la politique* doivent également retenir notre attention, non parce qu'ils prennent le parti des chrétiens progressistes, mais parce qu'ils peuvent lui fournir un argument indirect.

Le premier est celui de M. Henri Guillemin, *Témoignage de l'Histoire*. Il prétend retracer « dans ses grandes lignes, le comportement des catholiques dans la vie sociale et politique depuis cent cinquante ans ». Son esquisse historique eût gagné à se montrer moins outrancière et plus objective. Si sur plus d'un point on peut être d'accord avec l'auteur, ses généralisations excessives ébranlent sa conclusion. A l'entendre, il semblerait que « les catholiques » ont toujours, à quelques rares exceptions près, pris position contre les prolétaires et

[8] Cette dernière phrase est soulignée par nous.

en faveur des « possédants ». Les monarchistes de « droit divin » inventèrent la fiction commode du trône-et-de-l'autel. En 1848, profiteurs et doctrinaires de l'économie « libérale », autrement dit accaparée, mirent tout leur zèle à faire prendre le régime qui les entretenait — régime de confiscation de biens et d'exploitation des personnes — pour l'ordre prescrit par les décrets de la Providence. Le comte de Falloux est rendu responsable des journées de juin 1848 [9]. Sous la IIIe République, « catholiques royalistes et catholiques républicains se retrouvaient d'accord, non seulement entre eux, mais avec les francs-maçons les plus acharnés chaque fois qu'il s'agissait, à la Chambre, de problèmes économiques et sociaux, pour protéger avec énergie leur privilèges communs contre toute revendication populaire. »

Nous en passons. Et voici la conclusion :

> La déchristianisation qui s'était opérée dans notre pays, en un siècle et par la faute, avant tout, de la démission des chrétiens [10], revêtait une ampleur immense: Non seulement la foi s'était perdue, de toutes parts, en un Dieu dont les « serviteurs » mêmes semblaient si bien comprendre qu'on se passât de lui (comme à *L'Action Française*), mais dans les masses souffrantes, délaissées par ceux dont le premier devoir terrestre était de se constituer leurs défenseurs, une autre foi prenait consistance, virile, forte de beaucoup de vérités nées d'un regard lucide porté sur l'Histoire, une foi cependant qui proscrivait Dieu et désignait la Vérité comme un mensonge des oppresseurs (p. 57).

Aussi, « ceux qui croient encore à Jésus-Christ font l'effet, aux meneurs du monde, de gens aussi considérables à peu près que des herboristes ou des numismates. »

Nous aurions voulu ne pas relever ici certaines affirmations d'un second article, écrit par le P. Montuclard, O. P. ; mais le souci de l'objectivité — et de la vérité — nous y oblige. L'article est intitulé : *Eglise et partis*.

Pour le P. Montuclard, les difficultés qu'éprouve l'Eglise devant les partis politiques viennent principalement de l'*inadaptation historique du milieu catholique*. Un idéal de *chrétienté* hante l'imagination des catholiques et dirige, dans le domaine spirituel comme dans le domaine politique, leurs réflexes et leurs comportements (p. 159). D'où il suit que « l'ensemble du milieu catholique français se soucie davantage d'établir dans la société un ordre social et politique chrétien que de faire exister l'Eglise dans un monde nouveau qui ne la connaît plus parce qu'elle en est absente » (Id.).

Séduit par cette synthèse idéologique, un « catholique de chrétienté » ne voit plus dans la politique que « l'un des moyens mis à sa disposition pour faire passer une doctrine du domaine des idées dans le domaine des faits ». Aussi, « dans la mesure où adhérer à l'Eglise impliquait la soumission à la synthèse théorique de l'humanisme chrétien et de la civilisation chrétienne, il n'y avait plus pour les catholiques d'autre issue sur le plan politique que de rester hors des partis, conçus à tort ou à raison comme inspirés par des idéologies contraires, ou de se rassembler en un parti dont l'idéologie coïnciderait avec celle de l'humanisme chrétien [1]. »

L'attitude pratique doit être présentement de « se dépouiller, tant à l'égard de l'Eglise qu'à l'égard des partis, de tout faux idéalisme » (p. 162).

> Ce qui est essentiel dans le christianisme, ce n'est pas la chrétienté, mais l'Eglise ; point l'humanisme chrétien, mais la foi... La fonction de l'Eglise n'est pas d'abord civilisatrice, mais religieuse. Son essence n'est point d'abord dans une relation à l'homme et aux choses de l'homme, mais dans une relation à Dieu et aux choses de Dieu. L'Eglise a un *dedans ;* elle est communion vivante à la réalité du don de Dieu aux hommes... Entrer dans l'Eglise, ce n'est donc point choisir entre la doctrine chrétienne et l'on ne sait quelle philosophie. Ce n'est pas un *choix*, c'est une *ratification*. La libre ratification d'une situation réelle de l'homme, pris, qu'il le veuille ou non, dans le jeu de l'amour et de la grâce (p. 162-163).

Même raisonnement à l'égard des partis. Pourquoi hésiter à reconnaître la part de vérité que contient le marxisme ?

> Un parti n'a de réalité politique que dans la mesure où il traduit des intérêts, des valeurs, la mission d'une classe sociale bien déterminée. C'est pour défendre ces intérêts, promouvoir ces valeurs, accomplir cette mission qu'un parti prend corps au sein de la classe sociale dont il est politiquement l'expression. Un pharisaïsme plus ou moins inconscient peut, il est vrai, surtout dans les partis de droite, masquer une loi dont la rigueur ne semble plus désormais pouvoir être contestée. L'on peut, évidemment, parler de démocratie, de liberté, de dignité de l'homme ; mais comment ne pas voir que, sous les belles phrases, se fait jour et s'affirme l'instinct de conservation et de combat d'une classe privilégiée ? Tôt ou tard, d'ailleurs, quelles que soient ses origines et quel que soit l'idéal qu'il se propose de servir, un rassemblement politique est condamné à coïncider peu à peu avec le groupe d'intérêts qui l'accapare.

Si sévère que paraisse le R. P. à l'égard des classes « privilégiées », il ne condamne pas, au nom de l'Eglise, leur attitude politique. Bien mieux, il accorde à « la classe possédante » le droit « de sentir sa propre solidarité et de l'exprimer politiquement » ; mais il reconnaît aussi « à la classe ouvrière le droit et le devoir de s'exprimer politiquement dans un parti ouvrier ». Tous ont le même droit. Leurs divergences « ne mettent point en cause la réalité de la foi et ne touchent, en fin de compte, qu'au domaine contingent de l'humanisme et de la civilisation » (p. 166).

> Ceux qui existent dans le Christ ne sauraient trouver étrange, ni grave, *ni vraiment divisant*, de combattre

[9] On a lu, au sujet de la Révolution de 1848 et de l'attitude des catholiques, à cette époque, en matière sociale, la mise au point faite par M. Cristiani, dans l'*Ami* du 1er avril 1948. Voir aussi, dans les *Etudes* (février 1948), J. Lecler, *Les catholiques libéraux et la question sociale en 1848*.

[10] La déchristianisation a certainement d'autres causes, et parmi les principales, pour ne pas dire *la* principale, c'est l'instruction reçue par l'enfance dans des écoles d'où la religion est bannie. Les hommes qui ont vécu dans le dernier quart du XIXe siècle et sont aujourd'hui au déclin de l'existence ont pu constater comment, de génération en génération s'est accentuée la disparition de la foi, en certaines classes de la société dont les enfants ont fréquenté de telles écoles.

[1] Au début de son article, le R. P. note que les événements consécutifs à la Libération amenèrent la fondation d'un grand mouvement politique d'inspiration chrétienne. « Ce n'est, dit-il, un secret pour personne que l'Action Catholique Française et particulièrement l'A.C.J.F., qui si longtemps avait conseillé à ses militants de rester hors des partis, les poussa alors à soutenir activement le M. R. P .»

dans l'arène politique de chaque côté de la barricade... Parce que leur activité politique qu'anime vitalement leur foi ne prendrait source en aucune synthèse idéologique, ils seraient capables, dans l'Eglise, de vivre l'unité.

Dans l'action politique, ce chrétien-là reste strictement fidèle aux données, aux injonctions, aux suggestions de la réalité. Intégralement réaliste, il peut demeurer intégralement chrétien L'idéologie est construction humaine ; la réalité est indication et volonté de Dieu. C'est dans cet esprit qu'il oriente son action. Jamais il ne permet que l'idéologie prenne la place du réel, porteur d'un message qui vient de Dieu. Il reçoit des directives, des consignes, des ordres : pour être efficace, un parti doit être discipliné et il faut obéir. Mais toujours les consignes et les ordres repassent en lui par le canal de la réalité. C'est-à-dire qu'il s'efforce d'être assez observateur du réel pour retrouver dans les données mêmes du réel le bien-fondé des consignes qui lui sont données. En respectant une circulaire, c'est encore la réalité qu'il respecte ; et, respectant la réalité, il a conscience de respecter l'ordre même voulu par Dieu. S'il arrive — et il arrive nécessairement — que les consignes reçues ne lui semblent point sortir des exigences mêmes de la réalité, s'il y perçoit les traces du sectarisme, de l'idéologie ou du mensonge, *il sait faire au mal sa part inévitable, le plus souvent surmonter ses désaccords au profit de la discipline nécessaire, mais quelquefois aussi revendiquer les droits de sa conscience et de sa liberté* (p. 166-167) [2].

[2] Cette dernière phrase soulignée par nous — Sous des formules plus adoucies, mais non moins significatives, et avec la petite restriction faite en dernier lieu relativement aux droits de la conscience et de la liberté, la thèse du P. Montuclard est toute proche de celle de M. Mandouze : d'une part, attachement indéfectible à l'Eglise ; d'autre part, dans l'ordre politique, liberté de combattre du côté des ouvriers pour les buts que le parti estime légitimes.

Le R. P. renvoie à ses « *Lettres aux impatients* » (*Jeunesse de l'Eglise*, Petit-Clamart, Seine). Ces « Lettres » ne se placent pas au point de vue politique, mais au point de vue de la vie véritable de l'Eglise. On nous assure qu'aujourd'hui, dans ses formes extérieures, l'Eglise est en grande partie à l'image d'un passé mort. Il y a un tel décalage entre les formes sous lesquelles le christianisme se présente actuellement à nous et les exigences de notre personnalité et de notre vie, qu'il nous tient éloigné des sources, de la réalité, du mystère. Il faut « retrouver le christianisme ». Et l'itinéraire préconisé tient en trois mots : *foi, — fidélité au réel et à l'histoire, — conditions de vie appropriées.*

La seconde « Lettre » invite à saisir le mystère invisible de l'Eglise « dans une foi vivante » revitalisée constamment par la Parole de Dieu. La vie chrétienne est une action de Dieu dans l'humanité hors des prises de la raison et de l'expérience. « La Parole de Dieu doit *elle-même* fructifier en nous ; elle-même créer en nous l'être nouveau ; elle-même, par sa pénétration mystérieuse, transformer lentement notre mentalité et ensuite toute notre existence... Impossible de définir *a priori* ce qui est pur ou impur dans le christianisme que nous avons vécu jusqu'ici ». L'auteur conclut alors : « Vous avez simplement à faire la conjonction de votre expérience d'homme et de la Parole de Dieu. Plus votre expérience humaine se rapprochera de celle de nos contemporains les plus vivants, plus le corps du Christ en vous prendra cette figure qui permettra à l'Eglise de réapparaître aujourd'hui dans la vérité » (p. 50-58, passim).

Et quels sont nos contemporains « les plus vivants » ? Nous, « nous avons perdu l'Evangile... ; nous ne sommes *simples* ni à l'égard du christianisme, ni à l'égard du monde moderne... » L'Eglise a besoin d'hommes nouveaux pour amplifier son corps. Ces hommes nouveaux sont les pauvres de notre temps :

« Nous ne sommes pas éloignés de penser que c'est à la classe ouvrière qu'appartient en propre ce rôle irremplaçable. Et c'est exact en un sens. C'est la classe ouvrière qui a, en ce moment, la plus grande vitalité humaine et qui, en bien des cas, possède des affinités manifestes avec les plus essentielles valeurs du christianisme. » Mais il manque encore souvent au prolétaire l'esprit de pauvreté nécessaire pour accomplir l'œuvre religieuse attendue : « Le prolétaire a pris conscience de l'oppression qui l'accable et s'est résolu à la révolte. Révolte, juste en soi, puisqu'aussi bien elle ne fait que traduire une volonté de justice. Mais cette révolte ne cherche rien de plus qu'un ordre social meilleur ; organisée, elle contient un espoir, une certitude et, par cela même, elle peut quelquefois fermer le prolétaire sur des horizons trop étroits. Cette fermeture n'est certes point inévitable et la lutte politique ne prive pas nécessairement la conscience de sa profondeur ni de son unité... Il n'est pas impossible que le prolétaire militant garde spirituellement sa qualité de pauvre. Mais, du point de vue de l'Evangile, pauvre et prolétaire ne se confondent pas... Ce sont les prolétaires qui bâtissent la cité plus fraternelle et plus juste ; mais c'est aux pauvres d'être, dans l'Eglise, les *seules* pierres vives » (p. 66).

Nous avons souligné le mot « seules », car il montre bien que la place réservée aux « bourgeois », dans l'Eglise du « christianisme retrouvé » grâce aux prolétaires « pauvres », compte bien peu pour l'amplification du corps mystique.

Nous rejoignons donc mystiquement la thèse politique d'*Eglise et partis*. Mais le lecteur non prévenu trouvera sans doute que le R. P. reprend à son compte la fameuse enquête d'*Esprit*. Il la reprend à sens unique et, en le voyant présenter des remèdes d'inspiration personnelle basée uniquement sur l'Evangile, on peut se demander si l'Eglise d'aujourd'hui — qui est encore très certainement le christianisme authentique — n'est pas singulièrement méconnue...

II. — Echo des controverses

On se doute bien que déclarations et manifeste de l'U. C. P. et articles les corroborant ont suscité dans le monde catholique de vives réactions. Nous ne pouvons entrer dans le détail des controverses : une telle analyse risquerait d'allonger démesurément cet exposé et serait d'ailleurs inutile pour le but qu'on se propose ici.

Dans son numéro de décembre 1947, la revue *Esprit* dénonçait le « Fascisme qui vient », et pour en écarter le danger, préconisait la « collaboration avec les communistes ». Dans les *Etudes* (février 1948) [3], le R. P. Gaston Fessard s'efforça de montrer aux « chrétiens communisants » quel abîme s'ouvrait sous leurs pas. La thèse d'*Esprit* repose sur la distinction entre communisme *théorique* et communisme *historique*. Le communisme historique est-il dans l'avenir voué nécessairement à cet athéisme aujourd'hui à bon droit condamné dans l'athéisme théorique ? Le P. Fessard répond que le communisme qui ne serait plus athée ne serait pas le vrai communisme d'aujourd'hui : la distinction proposée ne répond donc qu'à une abstraction où s'exprime le souhait subjectif et hypothétique de nos cœurs chrétiens. M. Mounier réplique : « Il y a dans la réalité historique des éléments essentiels et libérateurs que nous n'avons pas le droit de méconnaître ou de débouter parce qu'ils sont liés effectivement aujourd'hui à des perspectives historiques ou à d'autres réalités historiques que nous rejetons » [4].

[3] *Philosophes et Philosophie soviétiques d'après Idanov.* Cet article a reçu un complément dans une conférence faite au *C. C. I. F.* sur *Le communisme va-t-il dans le sens de l'Histoire ?* Voir note 4.

[4] La controverse — très courtoise — entre le P. Fessard et M. Mounier est publiée dans la brochure : *Le Communisme va-t-il dans le sens de l'Histoire ?* In-8 de 44 p., éditions *Psyché*, n. 21-22.

La thèse des chrétiens communisants est bien qu'une collaboration avec les communistes ne manque pas de périls en tout genre. Mais ils sauront se prémunir spirituellement et politiquement. Ils se promettent même de « peser de tout leur poids, en obligeant progressivement les communistes à une fidélité plus grande à ce qu'il y a d'universalisme chez Marx », et notamment d'exiger d'eux « *une totale indépendance* » à l'égard de Moscou. Tous les risques, si grands qu'ils soient, leur paraissent am-

Dans sa lettre au P. Fessard M. Mounier est encore séparé des chrétiens progressistes.

« Nous ne pensons pas, écrit M. Mounier, que *seul* le parti communiste puisse et doive assurer les transformations nécessaires à la reconstruction de l'ordre et de la justice. Nous ne pensons pas que *seul* le marxisme explique l'histoire contemporaine et qu'il l'explique toujours adéquatement. Mais... nous désirons... assurer la double vocation du chrétien, qui est de dépister le pharisaïsme sous les bons sentiments et de découvrir la vérité en tous lieux, même sous les haillons et dans les mauvais lieux. »

Mais, en novembre 1948, *Esprit*, sous la plume de son directeur, adopte une attitude nouvelle. Tenant compte, sans doute, de la réaction de M. Mounier, reprochant au Chrétiens Progressistes de donner leur adhésion au Parti communiste comme *seule* valable, le Congrès de l'U. C. P. décida, en septembre 1948, de ne plus engager ses membres à une telle adhésion, mais de « les appeler simplement, *parce que cela seul importe*, à prendre position pour que se réalise l'union d'action de tous les progressistes. » Toutefois, la sympathie marquée alors au Chrétiens Progressistes ne va pas sans quelques réserves. « Aucun groupe politique, écrit M. Mounier, ne devrait se constituer en s'accolant le nom de chrétien ; car s'unir politiquement sur la communauté de lien chrétien, c'est s'exposer aux contaminations politico-religieuses que l'on combat par ci, qui reviennent par là... »

L'article d'Em. Mounier était suivi d'une note d'André Mandouze : *Rome ou Moscou* :

La position des Chrétiens Progressistes est nette aussi bien sur le plan religieux que sur le plan politique : membres de l'Eglise, ils n'ont pas d'interdit à accepter de César lorsqu'il s'agit du royaume de Dieu ; citoyens, ils n'ont pas d'ordre à recevoir du représentant de Dieu lorsqu'il s'agit du domaine de César.

Et, se servant d'un appel de l'Église autocéphale russe en faveur de la paix, M. Mandouze estime que

pas plus sur le terrain politique que sur le terrain religieux, il ne saurait y avoir de dilemme entre Rome et Moscou.

A cette condition qui est pour nous une évidence, et dans la mesure où cette « main tendue » par l'Eglise orthodoxe répond à un mouvement dicté exclusivement par des considérations mystiques, nous ne pouvons que la remercier de son « ardent appel à tous les chrétiens du monde entier » et accepter « la main tendue de cette grand chaire patriarcale moscovite... à tous ceux qui veulent que l'homme soit pour l'homme non une bête fauve, mais un frère. »

plement contrebalancés par les avantages certains de cette collaboration. Aider à la promotion de la classe ouvrière, détruire le capitalisme, désembourgeoiser les chrétiens, retrouver la « jeunesse de l'Eglise » ne sont-ce pas des résultats qui méritent d'être payés quelque prix ? (*Esprit*, déc. 1947, passim).

A propos de « Jeunesse de l'Eglise ». le P. Fessard, relève dans le nº 6 des « cahiers » qui portent ce nom (p. 13-14), une affirmation sur le communisme historique qui corrobore pleinement la position d'*Esprit* : « Qu'on nous rappelle que l'athéisme en tant que tel et considéré pour ainsi dire en son essence, vicie radicalement tout humanisme né de lui, nous en convenons sans peine. La Papauté n'a pas manqué, en maintes circonstances ces dernières années, de nous éclairer à ce propos. Mais à entendre affirmer de tel courant historique, du communisme en l'occurrence... qu'il est voué, à cause de cet athéisme, à pervertir radicalement tout l'humain, nous ne pouvons que dissimuler un malaise.

La logique n'est tout de même pas la seule loi de la vie et de l'histoire... Nous craignons qu'à vouloir trop prouver, l'on ne prouve rien. »

* *

Complétant sa pensée antérieure, le R. P. Fessard, dans les *Etudes* de janvier 1949, publia un article dont le retentissement fut considérable : *Le Christianisme des Chrétiens Progressistes*. Notons immédiatement que cet article est indépendant du volume : *Les Chrétiens et la Politique*, cité plus haut. Il s'inspire simplement du *Manifeste*, de l'article de M. Mounier (*Esprit*, novembre 1948) et de la petite note *Rome* ou *Moscou* de M. Mandouze.

Nous n'analyserons pas cet article, dont M. Cristiani, dans la « *Causerie sur les Revues* » (*Ami du* 3 mars) a donné un suffisant aperçu. Retenons-en, par delà les polémiques personnelles, l'affirmation doctrinale qui en est la substance :

L'infaillible magistère de l'Eglise n'est pas *exclusivement* spirituel, parce qu'il porte non seulement sur la *foi*, mais sur les *mœurs*. A propos de ce mot,... une remarque s'impose. Ces mœurs dont il est question dans la définition du Concile du Vatican, ce ne sont pas celles de l'homme *individuel*, mais celles de l'homme *social*... tous et chacun des chrétiens étant appelés à devenir, selon l'expression de Marx, « homme total »...

[De la doctrine sociale de l'Eglise], nous avons déjà exprimé l'essence en disant qu'elle n'est rien de plus ni de moins que les *mœurs de l'homme social*, c'est-à-dire économique, politique, juridique, national et international. Parce que toutes nos manières d'agir en ces diverses sphères doivent tendre à réaliser l' « homme total », l'Homme nouveau dans le Christ, l'Eglise est appelée à en juger. C'est pourquoi, tout en laissant les hommes absolument libres d'agir au mieux de leurs cités terrestres et de leurs diverses fins temporelles, elle discerne néanmoins, entre tous les comportements et coutumes qui en résultent, *les mœurs de l'homme social pour les mesurer à la fin de l'histoire*. En effet, celles qui en écartent l'humanité, telles les mœurs de l'Homme marxiste ou nazi, elle les condamne comme correspondant à l'attitude de l'*homme naturel*, inspiré par l'adversaire de Dieu et du genre humain. Au contraire, celle qui l'en approchent, elle les authentique comme conformes à l'*homme spirituel*, habité par l'Esprit du Christ, ou tout au moins compatibles avec son comportement...

Par (sa doctrine sociale), l'Eglise guide l'homme *social* vers la véritable fin de l'histoire que tous et chacun doivent atteindre en poursuivant les buts terrestres de la cité. Mais, sur ce terrain *pratique et temporel*, la position de l'Eglise reste doctrinale, *théorique*. Ses principes commandent bien toutes les sciences de l'homme social ; mais depuis qu'a été reconnue la distinction de l'Eglise et de l'Etat comme celle de deux sociétés parfaites en leur ordre propre, la papauté s'interdit de poursuivre elle-même l'application pratique des mœurs qu'elle recommande. Elle ne renonce point pour autant à toute efficacité.

Car, de l'autre côté, par sa vie propre et spécialement par sa méthode d'action pratique, elle sollicite l'homme *individuel* à orienter également toute sa vie vers la même fin de l'histoire, chacune de nos décisions, quel qu'en soit l'objet, devant être prise, S. Ignace le dit explicitement, comme moyen vis-à-vis de cette fin. Mais, sur ce terrain *théorique* et *éternel*, la méthode de l'Eglise se montre souverainement *pratique* et *efficace*. Car, d'abord, tout son effort a pour résultat d'épanouir au maximum la liberté de l'individu en lui apprenant à vivre désormais comme homme total ou homme spirituel. Mais, de plus, à quoi tend sur le plan temporel et proprement économique cette vie spirituelle, sinon à dépouiller l'homme de son instinct capitaliste pour lui faire adopter l'idéal des Béatitudes ? Ne commence-t-elle pas, pour emprunter encore la terminologie des *Exercices* de S. Ignace, par le rendre « indifférent entre pauvreté et richesse » ?...

Ainsi, doctrine sociale et méthode d'action se répondent,

l'une étant la *théorie de la pratique* que l'homme *social* doit garder sur le plan *temporel*, l'autre la *pratique de la théorie* que l'homme *individuel* doit observer dans sa vie spirituelle vis-à-vis de l'*éternel*. L'unité de cette doctrine et de cette méthode, leur interaction définissent, à mon avis du moins, le christianisme authentique. Et c'est par lui seulement que pourra se réaliser en quelque mesure dès ici-bas le vœu même de Marx : « Substituer à la société bourgeoise et à ses antagonismes de classe une association où le développement de chacun sera la condition du développement de la liberté de tous » (p. 79-80).

Au nom du *Comité National* des chrétiens progressistes, MM. Marcel Moiroud, général Petit, Gilbert de Chambrun, Jacques Amboise et Jean Verlhac adressèrent une réponse au R. P. d'Ouince, directeur des *Etudes* (lettre publiée dans *Position* de mars). Ici encore nous voulons éviter les questions trop personnelles et n'envisager que la doctrine. Sur le point précis que l'on vient de relever dans l'article du P. Fessard, voici la réponse de ces messieurs :

Nous n'avons jamais ignoré que l'homme total relève du magistère de l'Eglise sur la foi et les mœurs, mais nous pensons que la conception du R. P. Fessard n'éclaire qu'un aspect du problème et qu'il faut aussi prendre en considération, conjointement, ce qu'écrivait le R. P. Congar dans les *Etudes :* « Ce n'est pas au titre de chrétien que les hommes ont la charge des réalités temporelles et sociales : celles des sciences, de la production économique, des institutions sociales et des patries. Les hommes — et plus précisément les laïcs — ont la charge de ces choses au titre d'hommes et de citoyens ; ils doivent en observer les lois internes et propres. Ce qui leur est d'abord demandé, c'est de servir les sciences, la production, les institutions sociales et la patrie, conformément à la vérité interne de ces choses : de faire de la vraie science, de régler la production de façon que non seulement elle observe la loi des choses qu'elle fabrique, mais aussi la nature du producteur, qui est l'homme, et la fin de la production, qui est le bien commun des hommes. A ce plan-là, le chrétien est un homme comme les autres, chargé comme les autres et avec eux d'organiser et de promouvoir au mieux la vie des hommes sur la terre, avec les ressources que recèle l'univers des hommes. »

La réponse se termine par une profession de communion de foi et de fraternité dans le Christ, qui nous permettront, ajoutent les signataires, « d'éclairer nos positions respectives et de montrer que c'est ce qui est essentiel qui nous rapproche, ce qui est relatif qui nous sépare... Dans la difficile situation où nous nous trouvons, en face de la réalité du monde où nous sommes, au milieu des problèmes que nous pose notre combat dans la masse du peuple de ce pays, qui est aussi le peuple de Dieu, nous avons besoin des éclaircissements de l'Eglise Enseignante, à laquelle, nous semble-t-il, nous pouvons légitimement poser des problèmes, les problèmes de notre temps... Nous restons assoiffés de vérités après l'article du P. Fessard » [5].

Il est utile d'ouvrir ici une parenthèse théologique : nous pourrons vraisemblablement apporter ainsi quelque lumière apaisante dans la controverse.

Tout d'abord, disons-le nettement, en partant de l'infaillibilité du Magistère, le P. Fessard n'a peut-être pas posé le problème sur son véritable terrain. Quand le concile du Vatican donne comme objet de l'infaillibilité « *doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam* », il envisage toujours des *vérités à croire*, mais les unes sont d'ordre spéculatif, les autres comportent une règle pour les actes humains. Ajoutons qu'il ne s'agit pas uniquement de vérité révélées, mais aussi des vérités connexes nécessaires au maintien du dogme et de la morale révélés. Sans doute, les principes sur lesquels s'appuie la « morale sociale de l'Eglise » dont les traits ont été présentés dans de nombreuses encycliques par Léon XIII et Pie XI, appartiennent au dépôt de la révélation et, à ce titre, ont été proposés à la foi des fidèles par le magistère infaillible de l'Eglise (extraordinaire ou ordinaire, peu importe). Mais les applications pratiques qu'en ont faites les Souverains Pontifes relèvent-elles de l'enseignement infaillible du Magistère ? On sait combien cette question est délicate et exige des solutions nuancées et pour ainsi dire de cas d'espèce [6]. Plaçons donc le problème actuel sur son véritable terrain : la soumission requise à l'enseignement de l'Eglise. *On n'obéit pas à l'Eglise parce qu'elle est infaillible, on obéit à l'Eglise parce qu'elle possède l'autorité :* l'infaillibilité n'est qu'une garantie complémentaire de l'enseignement de la vérité. Même dans le cas ou ce sont des directives pratiques qui sont données aux catholiques soit par le Pape, soit par les Congrégations romaines, il y a toujours obligation de s'y conformer. Ici sans doute, il n'est pas question d'acte de foi ou de croyance, mais il s'agit bien d'une *adhésion intérieure*, ferme et sincère, assentiment religieux motivé par le caractère d'autorité que revêtent les décisions auxquelles il répond. L'infaillibilité ne joue plus ici, sinon l'infaillibilité que le cardinal Franzelin appelle d'un joli mot : l'infaillibilité *de sécurité*.

L'acte de foi, conditionné par l'infaillibilité qui enlève à notre esprit toute crainte d'erreur possible, porte, comme la décision qui le motive, sur *la vérité spéculative* de la proposition définie ou de la note infligée à l'erreur. L'assentiment religieux porte uniquement sur *la sécurité ou la non sécurité* des doctrines pratiquement appouvées ou réprouvées. Cette sécurité ne provient pas nécessairement de la vérité spéculative, que d'ailleurs l'Eglise n'entend pas définir dans le cas présent ; la non-sécurité n'est pas, non plus, nécessairement justifiée par la fausseté spéculative, sur laquelle l'Eglise n'entend pas porter un jugement absolu ; mais elles se fondent *sur les qualités ou les défauts de tout ordre, qui, formellement parlant, se réfèrent aux doctrines, non pas tant considérées en elles-mêmes que dans l'ensemble des circonstances dont dépend la licéité ou l'illicéité d'opiner en matière de foi* (ou de mœurs) [7].

Appliquons ces principes à l'encyclique *Divini Redemptoris* de Pie XI sur le « *Communisme athée* ». Rappelant la lumineuse doctrine de l'Eglise sur Dieu, la nature de l'homme et de la famille, les droits et devoirs mutuels de l'homme et de la so-

[5] On trouvera dans les *Etudes* de mars 1949, p. 589-599, une nouvelle correspondance entre M. Em. Mounier et le P. Fessard. Celui-ci prend acte des différences de position entre *Esprit* et l'*U.C.P.*, et il insiste à nouveau (p. 597) sur « le danger de lier si peu que ce soit le christianisme aux catégories marxistes », « d'affirmer que « la pensée *historique* du christianisme », que « son *esprit* » doit « *plonger sa racine maîtresse... dans le prolétariat* » ! Comme si la sainteté du chrétien et le développement de son dogme avaient plus d'avantages à se rendre solidaires de la tradition prolétarienne que de la tradition bourgeoise ! Comme si notre tâche *actuelle* et *historique* n'était pas de surmonter l'opposition toute abstraite et idéelle de ces catégories ! »

[6] Voir *D. T. C.*, art. *Infaillibilité du pape*, t. VII, col. 1699-1714.

[7] Voir *Ami*, 1927, 6 octobre, p. 630. Cette explication précise nous a été donnée jadis, dans une lettre particulière, par le cardinal Billot lui-même.

ciété, d'où découle l'ordre économique et social exposé par Léon XIII en des principes que Pie XI a dû « adapter aux exigences du temps présent », la hiérarchie sociale et les prérogatives de l'Etat, le pape ne fait que promulguer à nouveau des vérités déjà garanties par le Magistère soit extraordinaire soit ordinaire de l'Eglise. Sur bien des points, la foi divine et catholique est ici engagée ; sur d'autres, cette foi ecclésiastique que nous devons accorder aux enseignements doctrinaux et définitifs du magistère ordinaire. Mais quand Pie XI termine son encyclique en mettant en garde les catholiques contre les ruses du communisme, il donne une directive pratique, dont, *en sécurité de conscience* il n'est pas permis de s'écarter. Il est bon de rappeler, sur ce dernier aspect de l'encyclique, les exhortations pontificales :

« Le communisme athée s'est montré au début, tel qu'il était, dans toute sa perversité, mais bien vite il s'est aperçu que de cette façon il éloignait de lui les peuples ; aussi a-t-il changé de tactique et s'efforce-t-il d'attirer les foules par toutes sortes de tromperies, en dissimulant ses propres desseins sous des idées en elles-mêmes bonnes et attrayantes. Ainsi, voyant le commun désir de paix, les chefs du communisme feignent d'être les plus zélés fauteurs et propagateurs du mouvement pour la paix mondiale...

Ainsi encore, sous divers noms qui ne font pas même allusion au communisme ils fondent des associations et des revues, dans le but de faire pénétrer leurs idées en des milieux dont l'accès leur eût été difficile autrement, bien plus, ils tentent, avec perfidie, de s'infiltrer jusqu'en des associations franchements catholiques et religieuses. Ainsi, sans rien abandonner de leurs principes pervers, ils invitent les catholiques à collaborer avec eux sur le terrain humanitaire et charitable comme on dit, en proposant parfois même des choses entièrement conformes à l'esprit chrétien et à la doctrine de l'Eglise...

Veillez, Vénérables Frères, à ce que les fidèles ne se laissent pas tromper. *Le communisme est* INTRINSÈQUEMENT *pervers et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne* » [8].

Mais, dira-t-on, « ce n'est pas au titre de chrétiens que les hommes ont la charge des réalités temporelles et sociales ». De cette affirmation du P. Congar, voudrait-on déduire que sur les terrains qui relèvent uniquement du bien commun des hommes, les catholiques n'ont pas à recevoir les directives de l'Eglise, et que toute liberté doit leur être accordée, en tant qu'hommes, de collaborer avec des communistes, en tant qu'hommes, eux aussi ?

L'affirmation du P. Congar [9] est, en elle-même, très exacte. La conséquence qu'on en voudrait peut-être tirer est très contestable. Il faut se rappeler ici une distinction fondamentale à apporter dans la considération des œuvres proprement humaines, la distinction se référant à la fin qui s'attache à l'œuvre elle-même et à la fin que poursuit l'agent, *finis operis* et *finis operantis*.

La première est celle à laquelle, de par sa nature, est ordonnée l'œuvre : ainsi la fin de la construction est la maison qu'on bâtit ; la fin de la manducation des aliments est la nutrition du corps... La seconde réside dans l'intention de l'agent : un tel bâtit une maison en vue d'en retirer un bénéfice ; celui-ci mange pour le plaisir et celui-là par devoir...

Si nous considérons les actes humains *comme tels*, c'est-à-dire comme des actes libres et moralement bons ou mauvais (même s'il s'agit d'actes ayant pour objet l'usage de n'importe quelle chose matérielle), *la fin de l'œuvre s'efface devant la fin de l'agent, et la fin de ces actes libres ne peut être que la béatitude éternelle*, c'est-à-dire Dieu aimé de toutes les forces du cœur, de l'esprit, de l'âme... Mais si nous faisons abstraction de cette fin suprême à laquelle tout agent libre et responsable doit rapporter ses actes et *si nous considérons simplement la fin de l'œuvre*, nous nous trouverons en face de deux fins et de deux modes de moyens : d'une part, le bien du salut éternel auquel se rapportent les moyens dits spirituels, d'autre part, le bien de la vie présente, auquel se rapportent les moyens dits temporels. Entre ces deux fins, aucune subordination *directe*, mais simple subordination *indirecte*, en tant que le bien temporel est subordonné au bien spirituel dans la mesure non seulement où il ne doit pas lui apporter d'obstacle, mais encore où il doit lui être de quelque utilité soit pour écarter les obstacles, soit pour fournir à l'homme des conditions où il puisse librement et facilement faire son salut [10].

Cette distinction avec les explications qu'elle entraîne éclaire tout le problème. A ne considérer que l'aspect proprement scientifique, proprement économique, proprement politique des méthodes, des institutions, des conceptions humaines dans l'organisation de la cité ou de la communauté universelle, c'est la fin de l'œuvre (*finis operis*) qui est seulement en cause. Et il est parfaitement exact d'affirmer ici, avec le R. P. Congar, que ce qui est « d'abord » demandé aux hommes, « c'est de servir les sciences, la production, les institutions sociales, conformément à la vérité interne des choses ». D'autre part, avec le R. P. Fessard, excellent interprète des *Exercices spirituels*, il faut redire au chrétien que c'est pour lui une obligation « d'orienter toute sa vie d'homme vers la fin de l'histoire », c'est-à-dire vers la fin surnaturelle à laquelle tout homme est appelé. N'est-ce pas S. Paul lui-même qui a dit : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu » ? (I Cor., x, 31) (*finis operantis*). Mais il se présente des cas — et ils sont fréquents dans la complexité de la vie sociale — où la subordination indirecte de la « fin de l'œuvre » s'impose en regard de la « fin de l'agent ». C'est quand l'usage d'un droit, d'une prérogative, d'une liberté d'ordre même exclusivement temporel peut donner lieu à des abus d'ordre moral ou empêcher le bien de se produire comme il le devrait pour aider au salut des âmes. A qui appartient-il de juger si le bien des âmes est engagé, sinon à l'autorité de l'Eglise, gardienne de la morale et respon-

[8] Editions de la Bonne Presse, n. 57, 58, p. 54-55. — Voir commentaire dans l'*Ami*, 1938, p. 209-214.

[9] Ce texte est extrait (*Etudes*, février 1948, p. 209) d'un art. *Pour une théologie du laïcat* paru dans les numéros des *Etudes* de janvier et février 1948. — Mais il serait bon de compléter la citation : « Cependant, en cela même qu'ils sont hommes, producteurs et citoyens, les chrétiens doivent agir selon ce qu'ils sont, c'est-à-dire en chrétiens. Lors même qu'ils font œuvre temporelle, ils ne peuvent ni ne pas engager les énergies chrétiennes qu'ils portent en eux, ni ne pas rapporter ce qu'ils font à la fin chrétienne, qui est leur union personnelle à Dieu, le règne et la gloire de Dieu... Des forces du mal sont à l'œuvre, qui s'appliquent à construire pour les hommes un univers fermé, voire hostile à toute vocation surnaturelle. Les chrétiens sont obligés de s'organiser pour instaurer ou conserver un monde temporel où soient concrètement possibles la vie dans le Christ, l'œuvre apostolique et sanctifiante de l'Eglise » (p. 209-210).

[10] Billot, *De Ecclesia*, t. II, Prato, 1910, q. XVIII, § 1 et 2. Voir *Ami*, 1926, p. 709 ; 1927, p. 651.

sable de la vie spirituelle dans le monde ? La primauté du spirituel étant admise par tous sans discussion, la priorité du temporel ne s'impose plus et même doit être niée chaque fois que l'Eglise juge ce « temporel » dangereux ou funeste pour les âmes [1].

Or, dans la question du communisme, le pape Pie XI, dans la plénitude de son autorité suprême, avertit les catholiques de la malice intrinsèque du communisme et déclare « que l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne ». La cause devrait être entendue : le temporel, le politique, le social n'a plus ici priorité sur le spirituel. Quiconque maintiendrait cette priorité et agirait en conséquence ne pourrait se considérer en « sécurité » au point de vue de la conscience.

III. — Récentes interventions de l'autorité religieuse

Aussi ne sera-t-on pas étonné que Son Em. le Cardinal Suhard, archevêque de Paris, ait cru devoir donner récemment un avertissement aux Chrétiens Progressistes de France [2].

« Poussé par notre sollicitude à l'égard du bien spirituel des âmes, nous estimons de notre devoir d'attirer l'attention du clergé et des fidèles sur les points suivants qui touchent à la fois à la doctrine et à la pratique. »

Nous avons entendu tout à l'heure Pie XI rappeler que les communistes proposent parfois aux catholiques « des choses entièrement conformes à l'esprit chrétien et à la doctrine de l'Eglise ». Aussi le communiqué de Son Eminence marque-t-il avec insistance, dans un premier paragraphe, un point où, sous plus d'un aspect, l'effort catholique répond à certaines parties du programme officiel des communistes : soutenir les justes revendications et les légitimes aspirations de la classe ouvrière, instaurer un ordre plus juste et plus humain, travailler à la disparition des désordres et des injustices propres au système capitaliste tel qu'il est concrètement réalisé.

« Nous tenons à affirmer une fois de plus, déclare S. Em., que le problème majeur de notre temps est celui de la suppression des injustices sociales. Nous sympathisons profondément avec les justes revendications et les légitimes aspirations de la classe ouvrière. Nous connaissons et déplorons les conditions pénibles où vivent un très grand nombre de travailleurs. Nous encourageons les catholiques à participer de toutes leurs énergies humaines et de toute leur foi chrétienne à l'instauration d'un ordre plus juste et plus fraternellement humain. Qu'on ne s'y trompe pas, l'Eglise refuse de s'inféoder à l'argent. Son amour et sa sollicitude vont d'abord à ceux qui doivent lutter pour l'amélioration de leur sort matériel et la sauvegarde de leur dignité d'homme. Elle fait à ses fidèles un devoir de travailler courageusement à la disparition des désordres engendrés par le régime capitaliste actuel ; ils s'inspireront pour cela de l'enseignement social développé depuis cinquante ans par les Souverains Pontifes. Mais, en face des injustices propres au système capitaliste tel qu'il est concrètement réalisé, l'Eglise estime qu'il y a mieux à faire que de favoriser l'avènement d'un collectivisme totalitaire et athée. »

Une telle déclaration, si claire et si précise, n'a pas besoin d'explication. Insistons cependant sur quelques points.

Le problème de la disparition des injustices sociales engendrées par le régime capitaliste actuel est considéré par Son Eminence — le texte du Communiqué le dit assez clairement — comme un problème essentiel à l'heure actuelle au point de vue social. Nous sommes arrivés à un stade où les encycliques de Léon XIII et de Pie XI appelleraient des directives complémentaires. Pie XI, dans l'encyclique contre le communisme athée ne dit-il pas qu'il a dû « adapter aux exigences du temps présent » les principes énoncés par Léon XIII dans *Rerum Novarum?* La guerre de 1939-1945 a créé des situations toutes nouvelles que le problème monétaire doublé de celui de la cherté de vie ainsi qu'une fiscalité excessive sont venus compliquer. Mais ce n'est pas à un parti, surtout à un parti politique, ni à la conscience individuelle qu'il appartient de chercher et de proposer les solutions désirables. Au nom des principes chrétiens, seule l'Eglise peut donner des directives autorisées : encore faudrait-il qu'elle ne le fasse qu'après informations précises, près des parties intéressées, et avis de théologiens compétents [3].

Le capitalisme concret dont parle le cardinal n'est pas le capitalisme tout court, que d'aucuns voudraient anéantir pour en supprimer les abus, mais bien les abus du capitalisme actuel. Pie XI d'ailleurs a nettement précisé ce point dans *Quadragesimo anno* : « Ce régime (capitaliste), Léon XIII consacre tous ses efforts à l'organiser selon la justice : il est donc évident qu'il n'est pas à condamner en lui-même. Et de fait, ce n'est pas sa constitution qui est mauvaise ; mais il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier, sans tenir compte ni de la dignité humaine des ouvriers, ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun » [4].

L'effort auquel sont conviés les catholiques pour supprimer les injustices engendrées par le régime capitaliste ne sera pas dans le sens d'une extension du « paternalisme », mais c'est à la justice sociale

[1] Aucune autorité purement humaine ne peut formuler à cet égard un jugement prudent et sûr. Seul le pape en a le droit et la mission. Il est pape, et à moins de nier l'autorité de suprême juridiction que Notre-Seigneur lui a conférée sur toute l'Eglise, il faut lui reconnaître le droit de juger par lui-même des cas où son intervention est légitime, nécessaire et utile.

Le « priorité du temporel », nous fait involontairement penser au « Politique d'abord » de l'*Action française*. Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans un article qui fit jadis quelque bruit (*Ami*, 1935, p. 710). D'ailleurs, en relisant cet article, on pourra trouver bien des points de similitude entre partisans de l'*Action Française* et *Chrétiens progressistes*, à l'égard du Magistère : les extrêmes se touchent.

[2] *Semaine religieuse de Paris*, 5 février 1949. Le communiqué est daté du 31 janvier.

[3] Que le problème soit très complexe et dépasse les normes antérieurement reçues, on s'en convaincra en lisant dans les *Etudes* (janvier 1949) l'article si objectif et si pondéré de Jacques Louis-Philippe (pseudonyme), *Propos autour d'une grève*. Il s'agit de la grève des industries sidérurgiques de Meurthe-et-Moselle (septembre - octobre 1948). Nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs.

[4] Edition de l'*Action populaire*, 1932, p. 80-81.

qu'il devra demander sa doctrine inspiratrice [5].

D'un trait, le cardinal fait justice des allégations représentant l'Eglise comme vassale des puissances d'argent. Toujours, en effet, — ainsi que Pie XI le rappelle dans *Divini Redemptoris* (n. 34-38), — l'Eglise agit en conformité avec sa doctrine, qui est de *faire du bien à tous, s'efforçant de concilier les droits et les devoirs de tous.* Enfin, S. Em. termine en précisant que la solution des problèmes sociaux actuels n'est pas dans l'avènement d'un collectivisme totalitaire et athée. Le Communisme ne va pas nécessairement dans le sens de l'histoire.

Le second paragraphe du communiqué rappelle que l'Eglise a le droit et le devoir d'intervenir parfois, en raison de circonstances déterminées, pour indiquer aux catholiques le parti à prendre, même en matière d'action politique ou économique. Nous avons d'ailleurs rappelé plus haut les principes à ce sujet, et il suffit de reproduire le texte du communiqué :

« Certains catholiques, préoccupés de faire face efficacement à leurs responsabilités temporelles sur le plan de l'action politique, soutiennent que leur conscience suffit à elle seule pour leur faire connaître les exigences de la morale chrétienne en ce domaine. Sans rejeter l'enseignement commun de l'Eglise sur la subordination de la politique à la morale, et même sans dénier à l'Eglise le pouvoir de déterminer les principes généraux dont ils doivent s'inspirer dans leur action politique, ils prétendent que, dans les engagements concrets de cette action, l'Eglise ne pourra en aucun cas leur apporter la lumière et leur fixer une ligne de conduite.

Ce n'est pas la première fois que de telles opinions se font jour parmi les catholiques français. Se développant dans des cercles de tendances diamétralement opposées, elles prennent toutes leur source dans la même erreur fondamentale.

Il est bien vrai que le chrétien jouit dans le domaine politique d'une très large initiative sous sa responsabilité propre. Dans la plupart des cas, l'Eglise lui laisse fixer lui-même son attitude à la lumière des exigences de justice et d'amour dont il ne peut jamais faire abstraction. Elle se contente alors d'éclairer son cas de conscience sans le trancher, en lui rappelant les principes généreux dont le chrétien fait lui-même l'application.

Lorsque cependant l'Eglise estime que ces principes imposent, vu les circonstances de fait, une attitude déterminée, elle a le droit et même le devoir de dicter le parti à prendre. Elle ne le fait que rarement et lorsque des intérêts spirituels sont directement et gravement engagés ; mais elle s'estime juge suprême de l'opportunité de son intervention.

L'opinion opposée, si elle était admise, établirait la conscience du chrétien dans une telle autonomie à l'égard de l'Eglise, qu'elle méconnaîtrait le rôle médiateur de cette dernière dans l'ordre des actes humains et qu'elle nierait pratiquement le haut domaine de Dieu sur la totalité de la vie sociale. Elle aurait les effets les plus néfastes sur la vie des âmes comme sur celle des sociétés. C'est dire qu'aucun catholique ne peut la professer sans s'égarer gravement. »

Le troisième et dernier paragraphe est un avertissement ferme, mais paternel, à l'adresse des « Chrétiens Progressistes ». Le cardinal montre le danger qu'entraîne pour la vie chrétienne, personnelle et sociale, une telle attitude :

« Certains catholiques entendent mener leur action politique de chrétiens, les uns au sein du Parti communiste, les autres en collaboration étroite et habituelle avec ce Parti. Le mouvement des « Chrétiens Progressistes » a adopté cette dernière attitude. Il prétend pouvoir dissocier l'athéisme dont le communisme fait profession et qu'il rejette pour sa part, de l'action politique et sociale du parti dont il adopte les objectifs pratiques.

Nous mettons en garde les fidèles contre les dangers qu'entraîne une pareille attitude : en particulier ceux que leur formation conduit à faire figure de responsables, soit sur le plan idéologique, soit sur le plan pratique. A associer ainsi habituellement son action avec celle du parti communiste, le catholique risque de se laisser gagner, souvent même à son insu, par les principes d'une doctrine condamnée par l'Eglise, et il contribue pour une part au succès du parti [6]. Or le triomphe du parti communiste marquerait inévitablement un recul de la foi en Dieu, une limitation injuste des libertés de l'Eglise et le recours à des méthodes politiques totalitaires, dont le marxisme fait lui-même la théorie. Trop d'exemples récents, que les communistes ne renient nullement, ne permettent pas d'en douter. Aucun catholique ne doit pouvoir se reprocher d'avoir apporté son appui à l'instauration d'un régime qui comporte de telles injustices [7].

Sans doute, il pourra arriver que les circonstances conduisent des catholiques à mener leur action

[5] Qu'il soit permis de transcrire ici au moins la conclusion de l'auteur de *Propos autour d'une grève :* « Aux patrons chrétiens, il est demandé une grande souplesse d'esprit et d'invention pour trouver, dans la justice et la charité, des solutions neuves aux problèmes actuels de structure. Parmi les multiples tâches absorbantes de la technique et de l'administration, il leur faut garder un cœur ouvert aux problèmes humains et aux cris légitimes. Il leur faut un grand dépouillement. Les solutions dites « paternalistes » ne conviennent plus à notre époque ; en d'autres temps, elles ont pu être satisfaisantes. Au-delà des influences politiques qui traversent la masse ouvrière et risquent de l'exploiter, il leur faut croire à l'existence d'éléments sains et vigoureux, à la montée d'une élite ouvrière. La discerner et construire avec elle, s'il est temps encore, le monde de demain, voilà leur tâche délicate et urgente.

Les militants ouvriers chrétiens ont aussi des devoirs. Il faut établir un climat de confiance réciproque. Celui-ci ne peut se développer que dans la charité et l'humilité. Aimer l'autre et reconnaître son propre péché est l'attitude fondamentale du chrétien qu'il ne faut jamais abandonner, même dans l'expression des revendications les plus légitimes, même dans l'usage de la force. L'emploi de la violence peut être nécessaire pour obtenir la justice : il n'est pleinement légitime que s'il est dominé par un sincère désir de paix.

De part et d'autre, la grande tentation est d'estimer le dialogue impossible et de désespérer de s'entendre. De part et d'autre, la première victoire à remporter sur soi-même et sur la conjoncture hostile, c'est de croire en la valeur de tout effort de sincérité et de paix, et de maintenir malgré les échecs cet acte de foi » (*Etudes*, janvier **1949, p. 64).**

[6] C'est ce qui s'est produit récemment à Grenoble, où, le 16 janvier 1949, deux chrétiens progressistes ont été élus conseillers municipaux sur une liste communiste. *POSITION*, de mars saluait ces élections comme « une victoire des forces démocratiques ».

[7] En assistant récemment à une conférence donnée par des orateurs chrétiens-progressistes, il nous a été donné de constater avec quelle inconscience ces jeunes gens, d'ailleurs de très bonne foi et d'un milieu très cultivé, emboîtaient le pas derrière les positions prises par les communistes sur la plupart des sujets brûlants de la politique nationale et internationale actuelle. Nous avons entendu parler de milliards dépensés par le Vatican pour assurer les élections de M. de Gasperi... et de bien d'autres choses ! ! Affirmations à sens terriblement unique !

parallèlement à celle des communistes dans la poursuite demandée par l'intérêt général d'objectifs précis et limités, sans lien essentiel avec les buts propres du parti ; mais l'Eglise ne saurait admettre une collaboration habituelle et profonde. Elle sait en effet que le communisme comporte une mutilation trop grave de l'homme pour qu'il puisse efficacement provoquer sa libération, et elle invite ses fidèles à élaborer leur pensée et à mener leur action dont les principes fondamentaux sont sur tant de points en contradiction avec les leurs, même en matière sociale et politique.

Pour agir en ce sens nous comptons plus que jamais sur nos prêtres et nos militants laïcs qui, vivant au milieu des travailleurs, partagent leurs inquiétudes, leurs soucis et aussi leurs espérances. Ils ont notre confiance, tous les fidèles doivent le savoir, et nous sommes heureux de les en assurer de nouveau. »

Il n'entre pas dans notre dessein d'indiquer l'accueil fait au Communiqué archiépiscopal. Des commentaires plus ou moins tendancieux en ont été faits [8], les uns retenant surtout le § I et la finale, où il leur semblait trouver une sorte d'encouragement ; d'autres insistant sur le fait accepté par le cardinal qu'une action parallèle à celle des communistes peut être légitimée en certains cas par les circonstances ; d'autres enfin affirmant que l'unique objet du Communiqué est de mettre en garde les catholiques contre le mouvement des Chrétiens Progressistes et la collaboration étroite et habituelle avec le Parti communiste. Tous ces points de vue sont étroits et exclusifs ; il faut prendre le communiqué dans son intégralité pour en bien saisir toute la portée. Très ferme sur les principes, le communiqué se montre nuancé dans les applications et on aurait tort d'y voir une condamnation formelle des « Chrétiens Progressistes ». C'est un *avertissement* solennel et paternel concernant le danger très grave que leur attitude fait courir à la cause chrétienne, et pour eux-mêmes, et pour l'Eglise. Mais le cardinal ne ferme pas la porte à ces imprudents ; il espère leur retour dans le droit chemin et fait confiance à leur esprit chrétien. Espérons que cet espoir ne sera pas trompé. Le fait que *POSITION* de mars ait inséré intégralement le Communiqué, sans y apporter de commentaire, est un premier signe à relever [9].

* *

Cet exposé ne serait pas complet, si nous n'apportions un dernier document, relatif au *Mouvement Unitaire des Chrétiens Progressistes* en Italie. Le 16 janvier 1949, l'*Osservatore Romano* annonçait officiellement que « pour avoir répandu des doctrines erronées et des affirmations tendant à fomenter des divisions et des malentendus dans le clergé et à jeter le discrédit sur la hiérarchie, le Dr Franco Rodano, après avoir été en vain averti, fut finalement frappé d'interdit personnel. »

L'U.C.P. a publié le 1er février le communiqué suivant :

« Différents journaux ayant rapproché l'U. C. P. du « Mouvement Unitaire des Chrétiens Progressistes » dont on vient d'annoncer la condamnation en Italie, afin d'éviter des confusions, l'U. C. P. tient à préciser que son activité ne dépasse pas les frontières du territoire français et que ses objectifs propres sont différents de ceux de cette organisation italienne [10].

L'U. C. P. détermine seule et en toute indépendance son attitude en face des problèmes politiques de l'heure : la Paix, le problème allemand, le plan Marshall, la menace gaulliste, et la paix au Viet-Nam. C'est en fonction de ces buts précis et limités qu'elle participe au comité d'entente des mouvements progressistes avec le parti socialiste unitaire, les radicaux, les résistants de gauche et les éléments minoritaires de la Jeune République.

L'*Oservatore Romano*, deux jours auparavant (30 janvier) avait publié la mise au point suivante :

« Les journaux ont publié un manifeste [1] du Comité Central d'un certain « Mouvement Unitaire des Chrétiens Progressistes » où sont énoncés les motifs fondamentaux qui doivent inspirer l'activité de ce Mouvement.

Nous n'entendons pas ici considérer la partie proprement politique du manifeste ni réserver à d'autres le droit exclusif de représenter ou d'interpréter le nom chrétien.

Toutefois, puisque le manifeste prétend affirmer la « pleine et consciente appartenance à l'orthodoxie catholique de ceux qui dirigent le mouvement », on fait remarquer que seule a le droit de juger de l'orthodoxie catholique l'autorité ecclésiastique.

Or, comme l'Eglise l'a à plusieurs reprises déclaré, les principes ou les tendances affichés par les promoteurs de semblables mouvements et leur alliance avec les groupes du matérialisme athée ne sont pas conformes à la doctrine catholique ni aux enseignements du Saint-Siège.

On attire donc sur ce point l'attention des fidèles et on les avertit de ne pas adhérer aux Mouvements de cette sorte ou de s'en retirer s'ils y ont déjà donné leur adhésion, en espérant que cet avis sera entendu et que d'autres mesures ne seront pas ultérieurement rendues nécessaires. »

On le voit : ce n'est pas une condamnation proprement dite ; mais un avertissement sérieux, émané de l'autorité suprême, dont l'*Osservatore* ne fait que transmettre la pensée [2].

[8] On en trouvera des indications dans *La France catholique* du 18 février 1949, sous un titre que l'on eût préféré plus irénique.

[9] Les *Cahiers d'Action religieuse et sociale* (1er mars 1949), publiés par l'*Action populaire*, présentant sans aucun commentaire le « kaléidoscope » de la presse parisienne en date du 5 février concernant le Communiqué (*la Croix* et *l'aube* sont les seuls journaux reproduisant le texte complet), conclut ainsi sa « présentation » : « La publication de ce document n'a malheureusement pas mis fin, de la part de certains catholiques, à cette espèce de hargne avec laquelle ils dénoncent les « *Chrétiens Progressistes* », mettant souvent sur le même plan l'U. C. P. et le « *Mouvement Unitaire des Chrétiens Progressistes* », dont le leader en Italie, M. Franco Rodano, a été, en janvier dernier, l'objet d'une sanction, sous forme d'interdit personnel ; avec laquelle également ils étiquettent « *catholiques rouges* », ou « *chrétiens communistes* », tous ceux qu'ils suspectent d'être « *chrétiens progressistes* » et souhaitent leur prochaine condamnation.

Pareille attitude n'est ni compatible avec la charité chrétienne, ni conciliable avec le contenu, à la fois ferme et nuancé, du communiqué du Cardinal-Archevêque de Paris.

[10] Dans une lettre (28 janvier) au R. P. Merklen, directeur de *la Croix*, M. Marcel Moiroud précisait que l'ancien leader de la « Gauche Chrétienne » (aujourd'hui disparue) en Italie, M. Rodano, et le « Mouvement Unitaire des Chrétiens Progressistes » en Italie ne devaient pas être confondus, quant à leurs principes, avec l'U. C. P. française : « Alors que « La Gauche Chrétienne » était un « parti communiste catholique », l'Union des Chrétiens Progressistes n'est ni un parti, ni communiste, mais l'expression d'un mouvement d'opinion, et groupe des chrétiens qui estiment qu'on peut ne pas être communiste, et travailler réellement au progrès de la société, dans la justice et la charité. »

[1] Nous ne possédons pas le texte de ce manifeste.

[2] Le T. R. P. Cordovani, O. P., avec l'autorité exceptionnelle que lui confère sa dignité de Maître du Sacré-

Les « événements récents » ont-ils déjà fait réfléchir les Chrétiens Progressistes français, qui, dans leur bonne foi et leur désir ardent du bien, mais jeunesse pleine d'illusions, se laissent entraîner dans une voie semée de danger ? Nous l'espérons [3]. Ils n'auront sans doute pas été insensibles aux plaintes et aux protestations du Saint-Père en face des vexations dont l'Eglise romaine est en butte de la part du communisme, dans tous les Etats où ses adeptes ont pris les rênes du gouvernement. Le communiqué du Cal. Suhard, par son objectivité nuancée et sa bienveillance paternelle, est de nature à les éclairer. Il faut espérer que la réunion récente du Comité directeur a fixé les objectifs sociaux et politiques de l'U.C.P. d'une manière plus indépendante et plus conforme à ce que l'autorité attend de leurs sentiments chrétiens. On nous assure que le « scandale » de Grenoble ne se reproduira plus.

Pour supprimer les injustices sociales, répondre aux justes et légitimes aspirations de la classe ouvrière, il y a mieux à faire que de s'unir aux communistes et aux ennemis déclarés de la religion chrétienne. C'est de s'inspirer des enseignements de l'Eglise et de faire confiance à ceux que le Christ a établis sur terre interprètes authentiques de ses pensées et de ses volontés. Sans doute l'Eglise est constamment en marche, et il peut être bon que certains chrétiens aillent de l'avant, fût-ce au prix de quelques risques ; l'autorité religieuse est là pour « distinguer, sauver, susciter ». C'est ce que vient de faire le cardinal-archevêque de Paris. Souhaitons que tout rentre dans l'ordre, et comme le déclarait l'*Osservatore Romano* « que d'autres mesures ne seront pas rendues ultérieurement nécessaires ».

A. Michel.

Palais, précise dans un article récent (résumé par *la Croix* du 12 février) la portée de cet « avertissement » du Saint-Siège aux membres et sympathisants du « Mouvement unitaire des chrétiens progressistes »... « Le P. Cordovani relève d'abord l'incohérence des auteurs du manifeste, qui a donné lieu à la mise en garde du Vatican. D'une part, ils professent leur appartenance à l'orthodoxie catholique ; de l'autre, ils proclament leur volonté de collaboration loyale avec les partis de gauche, ainsi que leur respect de toutes les religions et de toutes les idéologies.

« On comprend que de telles affirmations aient appelé une intervention de l'autorité religieuse. Cette note fait écho à une mise en garde du 2 janvier 1945 touchant la « Gauche Chrétienne ». Le Saint-Siège affirmait alors que les promoteurs de ce mouvement n'avaient pas le droit de parler comme représentants de la pensée chrétienne et encore moins d'exiger l'adhésion de ceux qui veulent le vrai bien du peuple.

Pour tout catholique intelligent, cette décision de l'autorité ecclésiastique est sacrée. »

Le reste de l'article du P. Cordovani relève une autre incohérence de ces catholiques qui, d'une part, se rangent du côté des persécuteurs, veulent le respect de toutes les idéologies et, d'autre part, se montrent agressifs envers les hommes auxquels les Italiens doivent de pouvoir vivre en chrétiens sans être enfermés et torturés.

Le Maître du Sacré-Palais dénonce comme une « naïveté » de penser qu'on remédiera au matérialisme en donnant dans le communisme.

Plus récemment encore, l'*Osservatore* (voir *la Croix* du 6-7 mars), reproduisant le Communiqué du cardinal Suhard, écrit que « ce document touche à un problème qui n'est pas seulement français ou italien et qui mérite d'être souligné et médité. »

Il ajoute que les chrétiens progressistes risquent de se laisser emporter par une doctrine condamnée par l'Eglise et de contribuer au succès d'un parti systématiquement antichrétien et agressif. « Des événements récents qui ont eu un retentissement universel, font voir même aux aveugles poursuit le journal, que le communisme est opposé à la religion et à la dignité de la personne humaine.

Le mouvement catholique doit maintenir l'autonomie de son action, poursuit l'*Osservatore Romano*, car il n'a pas besoin de serrer des mains tendues insidieusement, pour réaliser ses buts sociaux. Si le communisme peut contenir des éléments d'origine chrétienne, le christianisme n'a besoin de rien emprunter au communisme. Par conséquent, non seulement toute collaboration doit être exclue, mais la plus grande vigilance est nécessaire, même dans les questions de détail, où il peut y avoir une action convergente. L'expérience nous prouve combien les communistes sont habiles à attirer dans leur orbite et pour les intérêts factieux de leur parti les hommes et les associations qui font preuve d'un tant soit peu d'approbation. »

[3] Encore que le dernier bulletin de l'U. C. P. ne prenne pas position en face du si scandaleux procès du cardinal Mindszenty, malgré l'attitude si nette et les déclarations si énergiques du Saint-Père. — Une remarque semblable est faite par la *Vie intellectuelle*, mars 1949 (p. 225, note), dans un article des PP. Maydieu et Serrand, « *A propos des chrétiens progressistes* » (p. 195-238).

LITURGIE

MESSES DU DIMANCHE DE LA PASSION

Q. — Quelles règles liturgiques doit-on suivre dans la célébration de la seconde Messe « *pro remissione peccatorum* » demandée par le Souverain Pontife pour le prochain dimanche de la Passion ? Les prêtres qui binent habituellement le dimanche pourraient-ils ce jour-là célébrer une troisième Messe ?

S. C. des Rites

DECRETUM

de duabus missis in Dominica de Passione hoc anno celebrandis

Quum nuperrime Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa XII « Apostolica Sua Adhortatione » diei 11 Februarii currentis anni, ad exsecrabile atheismi crimen profligandum, ad scelestæ impietati vallum et remedium parandum et ad nostræ ætatis peccata impietatemque expianda, die Dominica de Passione hujus anni alteram Missam votivam « Pro remissione peccatorum » litare sacerdotibus omnibus permiserit, Sacra Rituum Congregatio, de ipsius Sanctissimi Domini Nostri mandato hæc servanda declarat :

Sacerdotes omnes, qui binas illas Missas celebrare voluerint, primam litent de Passione, uti in Missali Romano, cum oratione pro Papa, ob quinquagesimum annum ab Ejus inito sacerdotio ; alteram votivam « Pro remissione peccatorum » quæ invenitur inter Missas votivas Missalis Romani, absque ulla commemoratione etiam Dominicæ, cum Credo et Præfatione de Passione : servatis de cetero Rubricis quoad calicis purificationem.

Qui vero unam tantum Missam celebrat, ea sit de Dominica Passionis, addita orationi diei commemoratione Missæ votivæ « Pro remissione peccatorum » sub unica conclusione, et oratione pro Papa, cum Evangelio S. Joannis in fine.

Servatis de cetero Rubricis, nec non peculiaribus Ritibus Ordinum propriis. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 12 Februarii 1949.

C. Card. Micara, Ep. Velitern., Præfectus.
† Alfonsus Carinci, Archiep. Seleuc., Secretarius.

R. — Le 11 février dernier, le Saint-Père adressait à l'épiscopat du monde entier une « exhortation apostolique », invitant « clergé et fidèles à une réparation spéciale pour les très graves péchés de l'athéisme et de la haine contre Dieu », et dans laquelle il permettait à tous les prêtres de célébrer, le dimanche de la Passion de cette année, une SECONDE messe qui sera la messe votive *pro remissione peccatorum*.

Le lendemain, 12 février, la S. C. des Rites publiait un décret relatif à la célébration des messes à dire le dimanche de la Passion [1].

A la lumière de ces deux documents et des rubriques du Missel, nous allons essayer de résoudre, pour nos lecteurs, quelques-uns des cas qui se présenteront lors de la célébration de ces messes.

1° Qui pourra, cette année, célébrer deux messes le jour de la Passion ? — *Rép. :* Tous les prêtres, même ceux qui, habituellement, ne sont pas autorisés à biner.

2° Quel formulaire faudra-t-il prendre, si l'on célèbre deux messes ? — *Rép. :*

a) La *première* messe sera *obligatoirement* celle du dimanche de la Passion, telle qu'elle se trouve dans le missel romain ; on dira, comme deuxième oraison (ou comme troisième, s'il y avait à commémorer ce jour-là une fête simple ou simplifiée, propre au diocèse ou à la Congrégation) l'oraison *pour le Pape*, à l'occasion du cinquantenaire de son ordination sacerdotale (2 avril 1899) ; cette oraison est impérée par la S. C. des Rites.

b) La *deuxième* messe sera *obligatoirement* la messe votive *pro remissione peccatorum*, telle qu'on la trouve parmi les messes votives dans le missel romain. A cette deuxième messe, on ne fera *aucune mémoire*, pas même celle du dimanche, on ne dira pas l'oraison pour le pape, mais en revanche on dira le *Credo* (parce que cette messe est considérée comme votive *pro re gravi et publica simul causa*), la préface de la Croix, et le dernier Evangile sera celui de S. Jean. Ajoutons que la couleur de cette messe sera le *violet* (Rub. gen. Miss., tit., XVIII, n° 5) et que, si la messe est chantée, on emploiera le ton solennel, et non le ton férial, en particulier pour la préface et le *Pater* (Addit. in rub. Miss., tit. X, n° 2).

3° Pourra-t-on intervertir l'ordre des messes et dire en premier lieu la messe *pro remissione peccatorum?* — *Rép.* : Non, la S. C. des Rites ne le permet pas.

4° Si l'on est autorisé à dire habituellement trois messes, pourra-t-on répéter la messe votive ? — *Rép. :* Non ; pour cette troisième messe on devra s'en tenir purement et simplement aux indications données par l'ordo diocésain.

5° Comment se comporter si l'on ne dit qu'*une* messe ? — *Rép. :* Il faudra dire celle du dimanche de la Passion et ajouter, *sous la même conclusion* que l'oraison du jour, les oraisons de la messe *pro remissione peccatorum* ; puis, sous une deuxième conclusion (l'éventuelle commémoraison d'un saint propre au diocèse) et l'oraison pour le pape ; à la fin de la messe, on dira l'évangile *In principio*.

[1] Voir texte ci-dessus, et trad. franç. dans *Documentation catholique*, n° 1037, 27 février 1949, col. 257-262.

6° Pourra-t-on recevoir un honoraire pour la deuxième messe ? — *Rép. :* Non ; elle devra être dite aux intentions du Souverain Pontife (à moins qu'on n'ait à célébrer *pro populo* ou *ad intentionem episcopi*).

7° A la messe *pro remissione peccatorum*, faudra-t-il, dire, malgré le Temps de la Passion le psaume *Judica me*, dans les prières au bas de l'autel, — *Rép. :* Oui, car ce psaume ne s'omet qu'aux messes des défunts et aux messes *du Temps* depuis le dimanche de la Passion jusqu'au samedi saint exclusivement (Ritus serv., tit. III, n° 6). On doit donc le dire, même pendant le Temps de la Passion, aux messes des saints et aux messes votives.

8° Un prêtre qui bine habituellement pourra-t-il dire une *troisième messe*, en l'occurence la messe *pro remissione peccatorum*, puisque le Souverain Pontife accorde à tout prêtre le privilège de célébrer une messe supplémentaire ? — *Rép. :* Non ; car il ne s'agit pas *in casu* de « privilège » au sens canonique du mot. L'exhortation apostolique et le décret de la S. C. des Rites ne parlent pas de messe *supplémentaire* que tout prêtre pourrait dire *en plus* de celles qu'il célèbre déjà, mais d'une *seconde* messe (les termes ne sont pas synonymes), qui sera la messe *pro remissione peccatorum*. Tout prêtre qui bine habituellement dira, comme seconde messe, la messe votive *pro remissione peccatorum*, au lieu de celle du dimanche de la Passion, en suivant les prescriptions de la S. C. des Rites, telles que nous les avons exposées ci-dessus, 2°. Le jour des Morts et le jour de Noël, les prêtres qui binent habituellement ne sont pas autorisés pour cela à dire une *quatrième* messe, sous prétexte qu'ils peuvent célébrer deux messes de plus que les autres jours.

9° Si le prêtre célèbre sa deuxième messe dans une *autre* église que la première, est-il autorisé à dire la messe *pro remissione peccatorum* ou doit-il répéter la messe du dimanche de la Passion ? — *Rép. :* A notre sentiment, il célèbrera la messe *pro remissione peccatorum* dans sa deuxième église. Ni l'exhortation apostolique, ni le décret de la S. C. des Rites ne font de distinction, et semblent plutôt envisager les personnes que les lieux. Nous ne croyons donc pas qu'on puisse raisonner ici par analogie avec le décret du 3 mars 1936, ad 11 (d'après ce décret, lorsqu'un prêtre a *à chanter*, le jour des Morts, une messe dans *deux* (ou dans trois *églises différentes*, ce sera la *première* des trois messes qu'il chantera *dans chacune d'elles*).

10° Ajoutons pour terminer qu'on devra, à la première messe, suivre les prescriptions ordinaires relatives à la purification du calice, et qu'on ne dirait qu'une fois les prières léonines si l'on célébrait la deuxième messe immédiatement après la première, sans quitter l'autel.

Réponses succinctes

1. — **Consécration du Saint-Chême.** — Il est illicite de ne faire consacrer par l'évêque qu'une petite partie de l'Huile à distribuer et de lui ajouter par fractions de plus grandes quantités, ceci *uniquement* pour s'épargner la peine d'en transporter beaucoup à la cathédrale.

De même il n'est permis en aucune manière de verser le baume dans l'urne du Saint-Chrême avant la cérémonie, ce qui suppose que l'on n'accomplira pas les rites de la consécration prescrivant la commixtion du baume et de l'huile après la préface consécratoire de celle-ci, elle-même précédée de la bénédiction particulière du baume et de l'exorcisme de l'huile seule (cf. Pontifical, *De officio in Feria V Cœnæ Domini)*.

2. — **Salut du Saint-Sacrement après la messe.** — De droit général, il n'existe, à notre connaissance, aucune interdiction de donner un Salut immédiatement après une messe, pourvu que (même si la bénédiction est donnée avec le ciboire) on chante au moins le *Tantum ergo ;* l'usage de ne rien chanter a été déclaré illicite (S. C. des Rites, 3402, 7 juillet 1876, ad I).

Toutefois les évêques, à qui il appartient d'éduquer le peuple confié à leur sollicitude, sont autorisés à prohiber dans leur diocèse une telle pratique s'ils pensent, par exemple, qu'elle peut faire croire aux fidèles que le Salut (en raison des chants, du luminaire, de l'encens, etc.) est « supérieur » à la messe et la « complète ». Cf. Ordonnance de Mgr Rémond, évêque de Nice : « Nous *interdisons* la prolongation de la messe par une bénédiction du Saint-Sacrement. Que signifie immédiatement après l'ostension de N.-S. Jésus-Christ sur l'autel, pendant tout le Saint Sacrifice, une nouvelle ostension dont on ne comprend ni l'opportunité, ni le sens ? L'exposition même du Saint-Sacrement sur l'autel où l'on célèbre la sainte messe n'est admise que pendant l'octave de la Fête-Dieu ; en toutes autres circonstances elle n'est pas explicable et risque même de dérouter les fidèles » (1946, cf. *Maison-Dieu*, n° 8, p. 80).

3. — **Croix capitulaire.** — La Croix capitulaire précède le Chapitre marchant avec le célébrant paré et même le chanoine célébrant paré marchant sans le Chapitre (par exemple quand celui-ci reste au chœur pour réciter une Heure et que le ou les officiants regagnent la sacristie), jamais autrement. Lorsque personne n'est paré on ne porte donc pas la Croix devant le Chapitre.

4. — **Prégustation et communion.** — La prégustation étant un rite normal de la messe pontificale au trône, n'empêche pas celui qui la fait de communier à cette messe. De même le sel qu'a absorbé le nouveau baptisé adulte ne l'empêche pas de faire sa première communion à la messe qui suit son baptême.

5. — **Encensement d'un autel sans retable.** — Il serait sans doute plus logique de faire le tour de l'autel plutôt que de passer deux fois aux mêmes endroits comme nous le faisons, mais les rubriques ne le supposent pas, même dans le cas de messe *versus populum*, et le Pape ne le fait plus quand il le pourrait ; même quand on voudrait, comme c'est le cas, revenir à un usage ancien et nullement illogique, on ne peut que répéter, selon l'esprit de l'encyclique *Mediator Dei* : « *nihil innovetur, inconsulta Apostolica Sede.* »

6. — **Explication de la messe par le célébrant.** — L'explication de la liturgie ne peut et ne doit ni interrompre, ni gêner, ni gâter son exécution [1]. Le Concile de Trente permet et même demande aux pasteurs d'âmes d'expliquer les cérémonies de la messe à leurs ouailles « *inter Missarum sollemnia* », c'est-à-dire au prône, entre la messe des catéchumènes et la messe des fidèles, comme l'expression même l'indique. Sans doute, autrefois le prêtre, après avoir dit *Oremus*, s'arrêtait quelques instants avant de dire l'Oraison, mais c'était pour laisser le peuple se recueillir *en silence*. Le célébrant ne peut nullement, dans la discipline actuelle *(reprobata quivis contraria consuetudine*, dit le can. 818, et cette clause est expliquée par le can. 27, § 2 : « *Consuetudo quæ in jure expresse reprobatur non est rationabilis* »), apporter le moindre changement ou la moindre interruption, sous quelque prétexte que ce soit, à la liturgie de la messe.

7. — **Messe « versus populum ».** — L'autel face au peuple des Basiliques romaines s'explique par le souci de célébrer *versus Orientem*. D'autre part, cette disposition de l'autel suppose au fond de l'abside le siège du célébrant, la *cathedra episcopi*, juste en face de l'autel. Aussi un évêque a-t-il l'histoire et la logique pour lui s'il interdit à tout autre de célébrer *versus populum*, même et surtout à la cathédrale, étant donné que seul il remplit les conditions normales de la célébration face au peuple (cf. M. Michaud, *La célébration de la Messe face au peuple*, dans *La Maison-Dieu*, n° 2, spécialement p. 97 et ss. et aussi p. 115-116).

8. — **Communion du clergé à la messe pontificale face au peuple.** — Pour dire *Misereatur* et *Indulgentiam*, de même que pour présenter la sainte Hostie *(Ecce Agnus Dei...)*, l'évêque reste tourné vers le peuple, donc ne se retourne pas, même si (comme c'est, par exemple, le cas le Jeudi Saint) le clergé (dont les stalles sont entre le trône absidial et l'autel) doit faire également la communion.

M. N.

[1] Voir une réponse dans l'*Ami* du 13 janvier 1949, p. 30. Plusieurs l'ont trouvée trop absolue. Cependant l'Eglise n'a pas changé de discipline ; la présente réponse le rappelle.

L'AMI DU CLERGÉ ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

The Teaching of the Catholic Church, édité par le chan. G. D. Smith. — Deux vol. in-8, 1316 p. — Londres, 50 sh.

Le chanoine G. D. Smith présente sous ce titre un résumé de la *Doctrine de l'Eglise catholique*, composé d'un ensemble d'études (il y en a 35) qui avaient paru dans la collection *Treasury of the Faith*. Elles sont l'œuvre de bénédictins et de prêtres séculiers dont trois ont été depuis élevés à l'épiscopat. Le but de ces exposés était de mettre à la portée des aspirants au sacerdoce et des laïques les fondements de la foi dans un langage non technique. Leur réunion en deux volumes les rend plus accessibles à tous.

C'est un ouvrage d'excellente vulgarisation, dans lequel les questions délicates ne sont pas laissées de côté : c'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que la création du monde et de l'homme (VI), la chute originelle (X), sont largement traitées, en tenant compte des acquisitions de la science et en interprétant les premiers chapitres de la Genèse suivant les possibilités que laissent à l'exégète les documents ecclésiastiques existant au moment où ces travaux ont paru.